Rapport annuel

COVEA PROFIL OFFENSIF

FONDS COMMUN DE PLACEMENT - FCP DE DROIT FRANÇAIS

EXERCICE CLOS LE : 31.12.2025

COVEA FINANCE SAS

Sommaire

Informations concernant les placements et la gestion 4

Rapport d'activité 12

Rapport du commissaire aux comptes 27

COMPTES ANNUELS

Bilan 32
Actif 32
Passif 33

Compte de résultat 34

ANNEXE

Stratégie et profil de gestion 37

Tableau des éléments caractéristiques au cours des cinq derniers exercices 38

Règles & méthodes comptables 40

Evolution des capitaux propres au cours de l'exercice 42

Evolution du nombre de parts ou actions au cours de l'exercice 43

Ventilation de l'actif net par nature de parts ou actions 44

Expositions directes et indirectes sur les différents marchés 45
Exposition directe sur le marché actions (hors obligations convertibles) 45
Exposition sur le marché des obligations convertibles par pays et maturité de l'exposition 45
Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) 46
Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) ventilation par maturité 47
Exposition directe sur le marché des devises 48
Exposition directe aux marchés de crédit 49
Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie 50
Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion 51

Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat 53
Créances et dettes - ventilation par nature 53
Frais de gestion, autres frais et charges 54
Engagements reçus et donnés 56
Acquisitions temporaires 56
Instruments d'entités liées 57

Détermination et ventilation des sommes distribuables 58
Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets 58
Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes 60

Inventaire des actifs et passifs 62

Inventaires des IFT (hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie de part) 64

Inventaire des instruments financiers à terme (utilisés en couverture d'une catégorie de part) 67

Inventaire des opérations à terme de devise (utilisées en couverture d'une catégorie de part) **67**

Synthèse de l'inventaire **68**

Informations SFDR **69**

Société de gestion	COVEA FINANCE SASU 8-12, rue Boissy d'Anglas - 75008 Paris
Dépositaire et conservateur	CACEIS BANK 89-91 rue Gabriel Péri - 92120 Montrouge
Établissement placeur	CACEIS BANK 89-91 rue Gabriel Péri - 92120 Montrouge
Commissaire aux Comptes	DELOITTE ET ASSOCIES 6, place de la Pyramide - 92908 Paris - La Défense cedex
Commercialisateur	COVEA FINANCE SASU (Entité du groupe COVEA) 8-12, rue Boissy d'Anglas - 75008 Paris

Informations concernant les placements et la gestion

Classification : Actions internationales

Affectation des sommes distribuables :
Résultat : Parts C : capitalisation / Parts D : distribution.
Plus-values réalisées nettes : capitalisation des parts C et D.

Objectif de gestion : L'OPCVM a pour objectif de chercher à obtenir, sur un horizon d'investissement long terme (supérieur à 5 ans), une performance diminuée des frais de gestion supérieure à celle de son indicateur de référence composé à 75% de l'indice MSCI Euro, à 15% de l'indice FTSE MTS Eurozone Government Bond IG 5/7 ans, et à 10% de l'€STR capitalisé, et ce en recherchant le meilleur couple rentabilité / risque.

Indicateur de référence : L'indicateur de référence est un indicateur composite :
- 75% MSCI Euro
- 15% FTSE MTS Eurozone Government bond IG 5/7 ans
- 10% €STR capitalisé

L'indice MSCI Euro est représentatif de l'évolution des marchés actions de la zone euro. Cet indice est consultable sur le site : www.msci.com

L'indice FTSE MTS Eurozone Government Bond IG 5/7 ans est un indice obligataire libellé en euros qui mesure la performance du marché des emprunts d'Etats de la zone Euro dont la maturité est comprise entre 5-7 ans.

Cet indice est publié par www.ftserussel.com

L'€STR (Euro Short Term Rate) correspond au taux d'intérêt interbancaire de référence de la zone euro. L'€STR repose sur les taux d'intérêt des emprunts en euros sans garantie, contractés au jour le jour par les établissements bancaires. Ces taux d'intérêt sont obtenus directement par la BCE dans le cadre de la collecte de données statistiques du marché monétaire.

Toutefois, la gestion de l'OPCVM n'est pas indicielle, la composition du portefeuille de l'OPCVM peut, à tout moment, s'écarter significativement de celle de son indicateur de référence; des écarts de performance et de risque peuvent ainsi en découler.

Stratégie d'investissement :

Description des stratégies utilisées :

La gestion du fonds est active et discrétionnaire.

L'objectif est d'offrir une gestion profilée d'un portefeuille investi en OPC et en valeurs mobilières françaises et étrangères : obligations, actions, titres de créances négociables et toute autre valeur négociée sur un marché réglementé.

Pour établir la stratégie d'investissement, l'équipe de gestion s'appuie, dans un premier temps, sur les Perspectives Economiques et Financières (« PEF ») qui présente trois fois par an les scénarios macro- économiques par zone ou par pays (taux de chômage,

inflation, croissance du PIB, taux d'intérêt) retenus par la société de gestion ainsi que sur les conclusions des comités de gestion mis en place par la société de gestion, notamment dans le cadre de la sélection de titres en direct.

Dans un deuxième temps, l'équipe de gestion du fonds décide à travers le comité de gestion de la répartition entre les différentes classes d'actifs et plus particulièrement du degré d'exposition aux différents marchés afin de répondre aux objectifs géographiques ou thématiques.

L'équipe de gestion choisit de façon discrétionnaire ses investissements parmi différents OPC selon un processus de sélection de sociétés de gestion partenaires ("OPC externes"), y compris les OPC de la société de gestion ("OPC internes").

La sélection des sociétés de gestion partenaires est effectuée par l'équipe Multigestion. Dans le cadre de son activité principale de gestion de fonds de fonds, l'équipe Multigestion établit un questionnaire à partir de critères quantitatifs et qualitatifs extra-financiers (politique ESG, politique d'engagement, politique de vote, qualité de la gouvernance de la politique ESG de la société de gestion, existence d'une politique de gestion et de prévention des conflits d'intérêts, proximité avec les principes mis en oeuvre par Covéa Finance en matière ESG (filtres d'exclusions sectorielles et normatives) et financiers (solidité bilancielle, structure de l'encours sous gestion, rentabilité, endettement, actionnariat, évolution des encours…). Cette analyse est complétée par une grille d'exclusion (critères d'exclusion : juridiction non coopérative, durée d'existence de la société de gestion trop récente, sanction à l'égard des dirigeants, …) et de notation. Ces informations vont permettre d'attribuer une note à la société de gestion. Seules sont retenues les sociétés dont la note globale est supérieure à 12/20.

La décision d'ajouter ou de retirer une société de gestion de portefeuille à l'univers d'investissement est prise lors du Comité Multigestion. La liste des sociétés de gestion de portefeuille est revue a minima de façon annuelle. Elle peut également être revue de façon spontanée dans des circonstances exceptionnelles.

Les OPC externes sont sélectionnés dans les gammes de fonds des sociétés de gestion partenaires retenues. Pour intégrer l'univers d'investissement, chaque OPC externe doit répondre de manière documentée à un questionnaire précis établi par l'équipe Multigestion.

De façon non exhaustive, les critères financiers et extra-financiers utilisés sont notamment les suivants :
- Univers d'investissement du fonds et instruments utilisés ;
- Objectifs, contraintes et stratégie d'investissement du fonds ;
- Thématiques en lien avec la durabilité et l'ESG (suivi de l'intensité des émissions carbones des entreprises, limitation des sociétés à forte intensité d'émissions carbone, communication de ces informations aux porteurs...) ;
- Moyens humains et techniques affectés à la gestion de l'OPC.

Une notation objective est alors attribuée à chaque fonds sans qu'elle ne détermine à elle seule la décision d'investissement. Cette appréciation globale aboutit à une recommandation ou une interdiction d'investissement.

Afin de garantir une communication proportionnée à la prise en compte des critères ESG, un minimum de 90% des OPC sélectionnés sont :
- des OPC promouvant des caractéristiques environnementales, sociales et de gouvernance (ESG) au sens de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement SFDR ») et/ou,
- des OPC ayant un objectif d'investissement durable conformément à l'article 9 du Règlement SFDR.

La contribution des critères ESG est prise en compte dans les décisions d'investissement, en complément des éléments d'analyse financière, sans pour autant être systématiquement un facteur déterminant de cette prise de décision.

L'OPC promeut des caractéristiques ESG au sens de l'article 8 du Règlement SFDR. Ainsi, la politique d'investissement de la Société de gestion prend en compte les impacts les plus significatifs du risque en matière de durabilité et vise à la limiter à travers un double dispositif s'articulant principalement autour de :
- La mise en place de filtres d'exclusion normatifs et sectoriels applicables à tous les OPC gérés par Covéa Finance (OPC Internes), pour tout investissement direct en actions et/ou en obligations (cf. politique d'exclusion disponible sur le site internet www.covea-finance.fr), et
- De la mise en place de critères de sélection extra-financiers déterminés à partir d'un questionnaire adressé par l'équipe de gestion aux sociétés gérant les OPC externes dans lesquels le Fonds investit.

Le risque de durabilité est ainsi apprécié à partir d'un ensemble de critères sur les piliers environnementaux, sociaux et de gouvernance pour identifier les principales incidences négatives des investissements sur les facteurs ESG. Ces informations sont accessibles dans la Déclaration relative à la prise en compte du risque de durabilité à l'adresse www.covea-finance.fr
Néanmoins, l'évaluation de l'impact probable des risques en matière de durabilité sur la performance des OPC reste soumise à des limitations structurelles telles que la disponibilité et la qualité des données.

Le règlement européen 2020/852 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables (dit « Règlement Taxonomie ») a pour objectif d'identifier les activités économiques considérées comme durables d'un point de vue environnemental. Le Règlement Taxonomie identifie ces activités selon leur contribution à six grands objectifs environnementaux :
- Atténuation des changements climatiques,
- Adaptation aux changements climatiques,

- Utilisation durable et protection de l'eau et des ressources marines,
- Transition vers l'économie circulaire (déchets, prévention et recyclage),
- Prévention et contrôle de la pollution,
- Protection des écosystèmes sains.

Actuellement, des critères d'examen technique (Technical Screening Criteria) ont été développés pour certaines activités économiques à même de contribuer substantiellement à deux de ces objectifs : l'atténuation du changement climatique et l'adaptation au changement climatique. Ces critères sont actuellement en attente de publication au Journal Officiel de l'Union européenne. Les données présentées ci-dessous ne reflète donc que l'alignement à ces deux objectifs, sur la base des critères non-définitivement publiés, tels qu'ils ont été soumis aux colégislateurs européens. Cette information peut faire l'objet d'une mise à jour en cas de changements apportés à ces critères, de développement de nouveaux critères d'examen relatifs à ces deux objectifs, ainsi que lors de l'entrée en application des critères relatifs aux quatre autres objectifs environnementaux. Pour être considérée comme durable, une activité économique doit démontrer qu'elle contribue substantiellement à l'atteinte de l'un des 6 objectifs, tout en ne nuisant pas à l'un des cinq autres (principe dit DNSH, « Do No Significant Harm »). Pour qu'une activité soit considérée comme alignée au Règlement Taxonomie, elle doit également respecter les droits humains et sociaux garantis par le droit international.

Le Fonds ne prend actuellement aucun engagement en matière d'alignement de son activité avec le Règlement Taxonomie. Le pourcentage d'alignement sur les objectifs d'atténuation du changement climatique et d'adaptation au changement climatique est actuellement faible. La part des investissements alignés sur le Règlement Taxonomie est actuellement faible. La part des investissements alignés sur le Règlement Taxonomie repose au plan environnemental sur un accès progressif et continu aux données communiquées par les émetteurs. Le Fonds sera à même de déterminer, au fur et à mesure de la mise à disposition de ces données par les émetteurs, un objectif d'alignement conformément à la réglementation en vigueur.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.
Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

L'exposition du fonds aux différents risques est la suivante :
- Exposition au risque actions : entre 60 % et 120 % de l'actif net.
- Exposition au risque de taux : de 0% à 40% maximum de l'actif net ;
- Exposition au risque de change : jusqu'à 100% de l'actif net.
- Exposition au marché des matières premières (via des contrats à terme sur indices de marchandises/matières premières) : jusqu'à 15% de l'actif net.

Le fonds est investi de 20% jusqu'à 100% de l'actif net en parts ou actions d'OPC.
Le Fonds sélectionne également des actions et des OPC investis en actions internationales, y compris et dans une moindre mesure, ceux spécialisés sur les sociétés de petites et/ou moyennes capitalisations dans la limite de 30% de l'actif net et ceux spécialisés sur les pays émergents dans la limite de 20% de l'actif net.
Le fonds peut être exposé, à travers ses sous-jacents, au marché des matières premières, dans une limite maximale de 15% de l'actif net.

Les stratégies utilisées, visant à réaliser l'objectif de gestion de l'OPCVM, sont principalement les suivantes :
- Allocation tactique d'actifs entre actions, obligations, monétaire ;
- Allocation actions : géographique ;
- Allocation obligataire : choix du degré de risque crédit et allocation géographique ;
- Allocation devise : choix du degré de couverture de change et/ou d'exposition.

Description des catégories d'actifs :

- Actions ou parts d'organismes de placement collectifs et de fonds d'investissement :

L'OPCVM peut investir de 20% minimum jusqu'à 100% maximum de l'actif net en parts ou actions d'organismes de placement collectifs dont les fonds indiciels cotés (ETF) comprenant notamment :
- de 20% à 100% maximum de l'actif net en OPC actions;
- de 0% à 40% maximum de l'actif net en OPC obligataires, monétaires et monétaires court terme;
- de 0 à 30 % maximum de l'actif net en OPC sans critère de classification;
- de 0 à 30% maximum de l'actif net en OPC indiciels cotés.

L'OPCVM pourra avoir recours :
- jusqu'à 100% de l'actif net en actions ou parts d'OPCVM français et/ou étrangers ;
- jusqu'à 15% de l'actif net en parts ou actions de FIA de droit français ou d'autres pays de l'Union européenne à condition de respecter les 4 critères définis par l'article R214-13 du Code monétaire et financier.

Les organismes de placement collectifs mentionnés ci-dessus peuvent être gérés par la société de gestion.

- Actions et/ou valeurs assimilées :

Le fonds peut être investi en actions et/ou valeurs assimilées à hauteur maximale de 40 % de l'actif net.
La sélection s'effectue sur des titres donnant ou pouvant donner accès, directement ou indirectement, au capital ou aux droits de vote, de sociétés de toute taille de capitalisation, ayant leur siège social dans un pays membre de l'OCDE.
Le fonds peut investir jusqu'à 30% de son actif net en actions et/ou valeurs assimilées de petites et/ou moyennes capitalisations.

- Titres de créances et instruments du marché monétaire :

Le fonds peut être investi à hauteur maximale de 25 % de l'actif net dans des titres de créances et instruments du marché monétaire émis par des émetteurs publics ou supranationaux et assimilés ou par des émetteurs privés, sans clé de répartition prédéfinie, des Etats membres de l'OCDE, sur tout type de maturité, de devises et de notation minimale à l'acquisition de BBB- (agences Standard & Poor's , Fitch ou notation équivalente chez Moody's ou toute notation jugée équivalente par la Société de gestion). En cas de divergence sur la notation du titre par ces trois agences de notation, la notation la moins favorable sera retenue.

Le portefeuille de l'OPCVM peut être investi, via les OPC, dans des titres de taux de catégorie "Haut Rendement" (notation inférieure à BBB- Standard & Poors ou équivalent Moody's et Fitch ou de notation jugée équivalente par la société de gestion) dans une limite maximale de 10% de l'actif net. En cas de divergence sur la notation du titre par ces trois agences de notation, la notation la moins favorable sera retenue.

La société de gestion ne recourt pas exclusivement et mécaniquement aux notations émises par les agences de notation et met en oeuvre sa propre analyse interne. En cas de dégradation de notation, l'appréciation des contraintes de notation prendra en compte l'intérêt des porteurs, les conditions de marché et la propre analyse de la société de gestion sur la notation de ces produits de taux.

Autres caractéristiques :

L'OPCVM sera soumis aux limites d'expositions suivantes :

Fourchette de sensibilité aux taux d'intérêts	de -10 à +10
Devises utilisées / Zones géographiques	Toutes devises / OCDE
Exposition risque de change	100% maximum

- Instruments dérivés :

L'OPCVM peut avoir recours à des instruments dérivés dans la limite de 100% maximum de son actif net. Nature des marchés :
- Réglementé
- Organisés
- De gré à gré

Risques sur lesquels le gérant désire intervenir :
- Actions
- Taux
- Change
- Crédit
- Indice (dont indices de matières premières)
- Autres risques : volatilité

Nature des interventions :
- Couverture
- Exposition

Nature des instruments dérivés utilisés :
- Futures (sur actions/indices/taux d'intérêts/devises/volatilité/indices de matières premières)
- Options (sur actions/indices/taux d'intérêts)
- Swaps (de taux/change)
- Change à terme

Stratégie d'utilisation des dérivés pour atteindre l'objectif de gestion :

En vue de réaliser l'objectif de gestion de l'OPCVM, le gérant se réserve la possibilité d'investir sur des instruments dérivés. C'est dans cet esprit d'optimisation de la performance que les produits dérivés sont utilisés occasionnellement dans la limite d'un engagement maximum de 100% de l'actif net de l'OPCVM. Les instruments financiers à terme et/ou conditionnels font partie du processus d'investissement en raison de leur liquidité et de leur rapport coût/efficacité. Leurs sous-jacents relèvent des catégories d'actifs utilisés en direct.

Les futures sur devises, contrats à terme liés aux marches des changes, sont utilisés en achat ou vente comme substituts, peu onéreux et liquides, aux devises. Ils permettent d'ajuster l'exposition devises (ou en couverture), afin de réaliser l'objectif de gestion.

Les futures sur actions/ indices liés aux marches actions sont utilisés en ajustement de l'exposition actions (ou en couverture), afin de réaliser l'objectif de gestion.

Les futures sur volatilité sont utilisés dans une optique de couverture ou d'exposition au niveau de la volatilité implicite des principaux indices des marchés actions en permettant de tirer profit d'une hausse/baisse du niveau absolu de l'indice de volatilité.

Les futures sur taux d'intérêts (contrats à terme) sont utilisés en achat ou vente comme substituts, peu onéreux et liquides, aux titres vifs pour ajuster l'exposition globale du portefeuille au risque de taux.

Les futures sur indices de matières premières sont utilisés afin d'ajuster l'exposition globale du portefeuille au risque matières premières dans une limite de 15% maximum de l'actif net. Les indices de matières premières auxquels le fonds aura recours seront constitués de différentes matières premières. Le fonds peut investir sur :

- des contrats à terme sur indices de marchandises/matières premières respectant la règle de diversification de l'indice des 20%/35% ;
- des contrats à terme sur indices de marchandises/matières premières ne respectant pas la règle des 20%/35% en respectant les règles de division des risques des 5%/10%/40%.

Les options sur actions/ indices liés aux marches actions sont utilisées en ajustement de l'exposition actions, en couverture d'un risque action (par exemple élimination de la composante action d'une obligation convertible) ou en couverture du risque crédit (par exemple en exploitant la corrélation entre la variation des indices boursiers et celle des spreads de crédit).

Les options sur actions/ indices liés aux marches actions permettent aussi de tirer profit d'une hausse/baisse de la volatilité.

Les options sur actions/ indices liés aux marches actions ouvrent la possibilité de stratégies de gestion dites « asymétriques », dans lesquelles les gains potentiels peuvent être illimités pour des pertes potentielles strictement limitées ou inversement.

Les options sur taux d'intérêts permettent de tirer profit d'une hausse/baisse de la volatilité et/ou d'ajuster l'exposition globale du portefeuille au risque de taux.

Les swaps de taux peuvent être utilisés, de manière occasionnelle, comme substituts aux titres vifs pour exposer ou couvrir le portefeuille face à l'évolution des taux d'intérêts lorsqu'ils se révèlent plus intéressants financièrement que ces derniers. Ils peuvent aussi permettre de passer d'une obligation à taux variable à une obligation à taux fixe (ou réciproquement) en fonction des anticipations de taux du gérant, tout en conservant le spread de crédit offert par l'émetteur de l'obligation.

Les swaps de change et les opérations de change à terme sont utilisés pour couvrir ou exposer le risque de change d'une obligation en devise (par exemple quand pour un émetteur donné et une maturité donnée, les obligations de cet émetteur offrent un meilleur rendement en devise échangée en euro que directement en euro).

Le change à terme est utilisé en couverture/exposition à une devise.

Le risque de taux des instruments mentionnés ci-dessus est pris en compte dans la fourchette de sensibilité autorisée.

Le risque actions de ces instruments est pris en compte dans la fourchette autorisée d'exposition aux marchés actions.

- Titres intégrant des dérivés :

L'OPCVM peut avoir recours à des titres intégrant des dérivés de la façon suivante : Risques sur lesquels le gérant désire intervenir :

- Actions
- Taux
- Change
- Crédit
- Indice (dont indices de matières premières)

Nature des interventions :

- Couverture
- Exposition

Nature des instruments dérivés utilisés :

- Obligations convertibles
- Bons de souscriptions de titres financiers
- Warrants
- Titres de créances ou EMTN à rémunération ou remboursement indexé
- Certificats ayant pour sous-jacent des indices de contrat à terme sur matières premières
- Autres titres de capital ou de créance comportant un contrat financier (y compris les contrats à terme sur indices de matières premières).

Stratégie d'utilisation des titres intégrant des dérivés pour atteindre l'objectif de gestion :

L'OPCVM pourra avoir recours à des obligations convertibles, bons de souscriptions de titres financiers, warrants et autres titres de capital ou de créance comportant un contrat financier ainsi qu'à des Titres de créances ou EMTN à rémunération ou remboursement indexé dans un but de couverture et/ou d'exposition notamment aux risques actions, taux, crédit ou change dans la limite de 20% de l'actif net.

Les OPCVM dans lesquels le fonds investit pourront avoir recours à des titres intégrant des dérivés.

Le recours à des certificats, avec pour objet de permettre au gérant d'exposer immédiatement le fonds aux perspectives d'un marché ou d'un secteur particulier y compris celui des matières premières, sera limité à 5% de l'actif. Les certificats envisagés pourront avoir pour sous-jacent des indices de contrats à terme sur matières premières.

Le fonds peut avoir recours à des contrats à terme sur indices de marchandises/matières premières dans la limite maximale de 15% de l'actif net. Les indices de matières premières auxquels le fonds aura recours seront constitués de différentes matières premières. Le fonds peut investir sur :

- des contrats à terme sur indices de marchandises/matières premières respectant la règle de diversification de l'indice des 20%/35% ;
- des contrats à terme sur indices de marchandises/matières premières ne respectant pas la règle des 20%/35% en respectant les règles de division des risques des 5%/10%/40%.

- Emprunts d'espèces :

Dans l'objectif d'un investissement en anticipation de hausse des marchés ou de façon plus temporaire dans le cadre de rachats importants, l'équipe de gestion peut effectuer des emprunts d'espèces dans la limite de 10% de l'actif net.

- Dépôts :

Les dépôts effectués auprès d'un établissement de crédit dont le siège est établi dans un Etat membre de l'Union européenne ou d'un Etat partie à l'Espace Economique Européen dont le terme est inférieur à 12 mois peuvent être utilisés afin de rémunérer de la trésorerie dans la limite maximale de 10% de l'actif net.

- Liquidités :

Afin de répondre à l'objectif de gestion, l'OPC peut détenir des liquidités dans la limite de 10% maximum de l'actif net. Toutefois, lorsque des conditions exceptionnelles sur le marché le justifient, l'OPC peut porter cette limite à 20% sans que ces liquidités cumulées avec l'exposition aux éléments mentionnés au III de l'article R.214-21 et de l'article R.214-32-29 du code monétaire et financier ne dépassent 30% de l'actif net.

- Opérations d'acquisition et de cession temporaires de titres :

L'OPC pourra mettre en œuvre les techniques de cessions ou d'acquisitions temporaires d'instruments financiers. Celles-ci consisteront en des prêts/emprunts de titres et/ou mises/prises en pension d'actions et/ou de produits

de taux (titres de créances et instruments du marché monétaire) dans la limite maximale de 100% de son actif net avec la faculté de rappeler le montant total en espèces pour les opérations de prise en pension contre espèces à tout moment ou de mettre fin à l'opération qu'il a contractée.

La proportion attendue d'actifs sous gestion qui fera l'objet d'opérations d'acquisition et/ou de cession temporaires de titres pourra représenter 10% de l'actif net.

Les opérations éventuelles d'acquisitions ou de cessions temporaires de titres seront toutes réalisées dans des conditions de marché et dans les limites réglementaires. Ces opérations sont réalisées dans un but de gestion de trésorerie et/ou d'optimisation des revenus de l'OPC.

Les contreparties de ces opérations seront des établissements de crédit, de notation minimale "Investment Grade" et dont le siège social est situé dans un pays membre de l'OCDE. Elles seront sélectionnées par un comité de sélection des contreparties selon des critères définis par la société de gestion. Des informations complémentaires sur la rémunération figurent dans le paragraphe relatif aux frais et commissions.

Les actifs reçus par l'OPC dans le cadre des opérations d'acquisition et de cession temporaires de titres seront conservés par le dépositaire du fonds.

Les actifs reçus par l'OPC dans le cadre des techniques de gestion efficace sont considérés comme des garanties financières.

- Informations sur les garanties financières :

Dans le cadre de la réalisation des transactions sur instruments dérivés de gré à gré et les opérations d'acquisition / cession temporaires des titres, l'OPCVM peut recevoir des actifs financiers considérés comme des garanties et ayant pour but de réduire son exposition au risque de contrepartie.

Il n'y a pas de politique de corrélation dans la mesure où l'OPC recevra uniquement des espèces en garantie financière (collatéral).

A cet égard, toute garantie financière reçue respectera les éléments suivants :

Les garanties financières reçues en espèces seront :
- placées en dépôt auprès d'entités éligibles;
- investies dans des obligations d'Etat de haute qualité;
- utilisées aux fins de transactions de prise en pension, à condition que ces transactions soient conclues avec des établissements de crédit faisant l'objet d'une surveillance prudentielle et que l'OPCVM puisse rappeler à tout moment le montant total des liquidités en tenant compte des intérêts courus;
- investies dans des organismes de placement collectif (OPC) Monétaire à court terme.

Les risques associés aux réinvestissements des espèces dépendent du type d'actifs ou du type d'opérations et peuvent consister en des risques de liquidité ou des risques de contrepartie.

Niveau d'utilisation maximum des différents instruments :

L'exposition globale en titres vifs, parts ou actions d'OPC ainsi qu'en instruments financiers à terme pourra porter sur 200% de l'actif net (soit jusqu'à 100 % de l'actif net en titres vifs et parts ou actions d'OPC et jusqu'à 100 % de l'actif net en instruments dérivés) dans le respect des limites des catégories d'exposition prédéfinies. Cette limite d'engagement prend en compte, le cas échéant, les instruments intégrant des dérivés.

Profil de risque : Votre argent sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par la Société de gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et les aléas des marchés.

Les risques auxquels s'expose l'investisseur sont les suivants :

Risque lié à la gestion discrétionnaire

Le style de gestion appliqué au fonds repose sur la sélection de valeurs. Il existe donc un risque que les valeurs sélectionnées ne soient pas les plus performantes. La performance du fonds peut donc être inférieure à l'objectif de gestion. La valeur liquidative du fonds peut en outre avoir une performance négative.

Risque de perte en capital

Le fonds ne bénéficie d'aucune garantie, ni protection. Il se peut donc que le capital initialement investi ne soit pas intégralement restitué.

Risque de change

Il correspond au risque de baisse des devises d'investissement par rapport à la devise de référence du fonds qui est l'Euro. Ce risque sera représenté par la part du portefeuille non investie en Euro. La fluctuation des devises par rapport à l'Euro peut avoir une influence négative sur la valeur liquidative du fonds (dans le cas où l'exposition à ces devises n'est pas couverte).

Risque actions

Il correspond au risque lié aux variations des marchés actions qui peuvent avoir un impact négatif sur l'évolution de la valeur liquidative du fonds en cas de baisse des marchés actions.

Risque lié à l'investissement dans des petites et/ou moyennes capitalisations

Il correspond au risque lié à des investissements en actions de sociétés de petites et/ou moyennes capitalisations dont le cours peut être plus volatile et la liquidité des titres plus réduite que ceux de sociétés de grande capitalisation, ce qui peut entraîner une baisse de la valeur liquidative du fonds.

Risque lié à des investissements dans des pays émergents

Il correspond au risque lié aux investissements en titres et/ou devises des pays émergents qui se caractérisent par un cours plus volatil et une liquidité des titres plus réduite. Ces marchés peuvent présenter par ailleurs des risques particuliers dus à des conditions de fonctionnement et de surveillance de ces marchés pouvant s'écarter des standards prévalant sur les grandes places internationales, ce qui peut entraîner une baisse de la valeur liquidative du fonds.

Risque de taux

Il correspond au risque lié à une remontée des taux d'intérêt ayant pour conséquence une baisse des cours des titres de créance et/ou des instruments du marché monétaire pouvant ainsi entraîner une baisse de la valeur liquidative du fonds.

Risque de crédit

Il correspond au risque pouvant résulter du défaut ou de la dégradation de la qualité de crédit d'un émetteur d'instruments de taux. La valeur des instruments de taux peut baisser et entraîner une baisse de la valeur liquidative du fonds.

Risque lié à l'investissement dans des titres spéculatifs

Les titres classés en "spéculatifs" ou "haut rendement" présentent un risque accru de défaillance, sont susceptibles de subir une forte volatilité et ne sont pas toujours suffisamment liquides pour être vendus à tout instant au meilleur prix, ce qui peut entraîner une baisse de la valeur liquidative du fonds.

Risque lié aux matières premières

Le fonds peut être exposé à travers ses sous-jacents au marché des matières premières. Les matières premières peuvent avoir une évolution significativement différente des marchés de valeurs mobilières traditionnelles. Une évolution défavorable des marchés de matières premières pourra faire baisser la valeur liquidative du fonds en raison de son exposition indirecte aux matières premières.

Risque lié à l'investissement dans des instruments dérivés et/ou titres intégrant des dérivés

Le fonds peut avoir recours à des instruments dérivés et/ou à des titres intégrant des dérivés. L'utilisation de ces instruments en cas de stratégie d'exposition dans un marché baissier ou de stratégie de couverture dans un marché haussier peut entraîner un impact négatif sur la valeur liquidative du fonds.

Risque de contrepartie

Il correspond au risque de pertes encourues en raison de la défaillance d'un intervenant de marché ou de son incapacité à faire face à ses obligations contractuelles et à honorer ses engagements. Cette défaillance peut faire baisser la valeur liquidative du fonds. Ce risque découle des opérations de gré à gré conclues avec les contreparties.

Souscripteurs concernés et profil de l'investisseur type :

Part C : Tous souscripteurs, peut être support de contrats assurance vie
Part D : Tous souscripteurs, peut être support de contrats assurance vie

L'orientation de placement correspond aux besoins de personnes qui recherchent une valorisation dynamique du capital, et qui acceptent de s'exposer à un risque action important.
La durée recommandée de ce placement est au minimum de 5 ans.
Cet OPCVM ne peut être offert, vendu, commercialisé ou transféré aux Etats-Unis (y compris ses territoires et possessions) ni bénéficier directement ou indirectement à une personne physique ou morale américaine, à des citoyens américains ou à une « US Person » au sens du dispositif FATCA de 2010.
Le montant qu'il est raisonnable d'investir dans cet OPCVM dépend de la situation personnelle du porteur qui, pour la déterminer, doit prendre en compte son patrimoine personnel, ses besoins actuels et la durée de placement recommandée ainsi que son aversion au risque. Il est recommandé de diversifier suffisamment ses investissements afin de ne pas les exposer uniquement aux risques de cet OPCVM.

Régime fiscal : L'OPCVM n'est pas assujetti à l'impôt sur les sociétés en France. Le principe de la transparence fiscale s'applique au porteur.

La fiscalité du porteur dépend de la qualité de résident ou non résident de la personne morale ou physique.

Les revenus distribués sont soumis à l'impôt sur les revenus pour les personnes physiques résidentes, sauf cas particulier de prélèvement libératoire ou à l'impôt sur les sociétés pour les personnes morales.

Les plus-values latentes dégagées par les personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés sont à intégrer dans le résultat imposable selon les modalités fiscales applicables à leur catégorie.

Les dividendes reçus par un porteur non-résident sont soumis à la retenue à la source sous réserve de l'existence d'une convention fiscale avec le pays du porteur de parts.

D'une manière générale, les porteurs de parts du Fonds sont invités à se rapprocher de leur conseiller fiscal. Cet OPCVM peut servir de support aux contrats d'assurance vie.

Pour plus de détails, le prospectus est disponible sur simple demande auprès de la société de gestion.

- *La valeur liquidative est disponible auprès de Covéa Finance et sur le site www.covea-finance.fr.*
- *Le prospectus, les rapports annuels et les derniers documents periodiques sont adressés gratuitement dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite du porteur adressée à : Covéa Finance, 8-12 rue Boissy d'Anglas - 75008 Paris.*
  Courriel : communication@covea-finance.fr
- *Date de création de l'OPCVM : 23 janvier 1988.*

RAPPORT D'ACTIVITÉ

Environnement Economique

L'année 2025 a été marquée par le retour de Donald Trump à la Maison Blanche et ses répercussions au niveau international. Les annonces d'augmentation des droits de douane s'inscrivent dans l'évolution de l'organisation du commerce mondial basée sur le libre-échange. Ces annonces et décisions américaines ont généré de l'incertitude pour les entreprises et les ménages, mais les conséquences sur l'investissement et la consommation sont pour le moment restées limitées. Les conflits en Ukraine et au Proche-Orient se sont poursuivis, alors que les Etats-Unis modifiaient leurs priorités stratégiques : moindre soutien aux alliés traditionnels, notamment européens, mais plus d'interventions au Moyen-Orient et en Amérique Latine. L'année a aussi été marquée par le maintien d'une forte instabilité politique en France. Sur le marché des changes, l'euro s'est apprécié de 13,1% contre le dollar, à 1,1750 dollars pour un euro. Le prix du baril de pétrole Brent a chuté de 18,6%, pour terminer l'année à 60,90 dollars.

La nouvelle administration a commencé, dès son installation à la Maison Blanche, à mettre en œuvre ses priorités politiques : baisse de la fiscalité, montée des droits de douane, réduction des dépenses et contrôle de l'immigration. La hausse des droits de douane est utilisée pour des raisons économiques, mais aussi dans des buts géopolitiques. Sur le plan géopolitique, la nouvelle stratégie de sécurité des Etats-Unis, très critique vis-à-vis de l'Europe, confirme la rupture de l'approche américaine vis-à-vis de ses alliés traditionnels. On observe à la fois une volonté de désengagement des affaires européennes et un plus grand interventionnisme, notamment sur le continent américain. La Réserve fédérale a interrompu la détente de sa politique monétaire dans la première partie de l'année. Les banquiers centraux américains craignaient l'impact inflationniste de la hausse des droits de douane annoncée par l'administration Trump. Quelque peu rassurés de ce point de vue et dans un contexte de dégradation du marché du travail, ils ont recommencé à baisser leurs taux directeurs en septembre, procédant à trois mouvements consécutifs de réduction, de 25 points de base chacun. Alors que l'activité économique fait preuve de résistance, la Réserve Fédérale se veut toujours prudente, mais la majorité d'entre eux envisagent des nouvelles baisses de taux ces prochains mois.

Au Royaume-Uni, la Banque d'Angleterre s'est montrée prudente dans la détente de sa politique monétaire, dans un contexte de résistance de l'inflation. Alors que l'activité économique reste fragile, elle a baissé son taux directeur de 100 points de base sur l'ensemble de l'année, à raison de 25 points de base par trimestre. Après les difficultés rencontrées l'année précédente, le gouvernement travailliste est parvenu à élaborer un budget 2026-2027 accueilli favorablement par les marchés, malgré de nouvelles hausses d'impôts.

Les institutions européennes ont amorcé en 2025 un mouvement de simplification de leurs réglementations afin de soutenir la compétitivité des entreprises européennes. Par ailleurs, la Banque centrale européenne a poursuivi la détente de sa politique monétaire au premier semestre, ramenant le taux de la facilité de dépôt de 3,0% à 2,0%, avant de marquer une pause à partir de l'été. Les banquiers centraux européens se veulent attentifs aux risques tant à la hausse qu'à la baisse sur les perspectives d'inflation. C'est pourquoi ils se refusent toujours à donner des indications sur l'orientation de la politique monétaire et insistent encore sur la nécessité d'analyser en profondeur l'ensemble des informations rendues disponibles à chacune de leurs réunions. Par ailleurs, l'activité économique s'est montrée plus résistante que l'envisageait la banque centrale dans un contexte de forte incertitude. La mise en œuvre du plan allemand d'investissements en infrastructures et l'augmentation annoncée des dépenses militaires dans les pays européens, notamment motivée par le désengagement américain de la zone, sont considérées comme des éléments de soutien à l'activité. Sur le plan géopolitique, le soutien à l'Ukraine a été réaffirmé, notamment via la décision de prêter au pays envahi par la Russie 90 Mds€ qui seront empruntés sur les marchés, faute d'accord sur l'utilisation des revenus des fonds russes gelés.

En Chine, à la faiblesse persistante de la demande domestique et aux difficultés rémanentes du secteur immobilier se sont ajoutées les conséquences du durcissement des relations économiques internationales, notamment illustré par la forte augmentation des droits de douane américains. Dans ce contexte, les pressions déflationnistes perdurent dans l'industrie chinoise. Hors Etats-Unis, les exportations chinoises sont toutefois restées très dynamiques sur l'année. Les autorités, qui utilisent leur position de force dans la production d'intrants critiques pour les industries des transitions énergétique et numérique, entendent par conséquent maintenir leur soutien à la croissance de l'activité. Au Japon, le nouveau gouvernement a annoncé des soutiens supplémentaires à l'activité économique, alors que la Banque du Japon a poursuivi le durcissement très progressif de sa politique monétaire. Elle a augmenté son taux directeur de 50 points de base, en deux étapes, alors que l'inflation reste supérieure à son objectif, notamment nourrie par la dynamique des salaires et une activité économique plus dynamique. Mais la forte dépréciation du yen continue à peser sur les prix des importations.

Sources des données: Datastream, Bloomberg, US Bureau of Labor Statistics, US Bureau of Economic Analysis, Eurostat, BCE, S&P Global, Statistics Bureau of Japan, Japan Cabinet Office, National Bureau of Statistics of China.

Présentation de la gestion réalisée sur la Multigestion

Marchés Financiers

L'année 2025 s'est inscrite dans un environnement de marché marqué par le retour du Politique au cœur des décisions économiques et financières. Les marchés actions ont évolué dans un contexte marqué par des tensions géopolitiques persistantes, une montée des politiques protectionnistes, des trajectoires monétaires désynchronisées entre grandes zones économiques et une inflation structurellement plus élevée qu'au cours de la décennie précédente.

Aux États-Unis, l'arrivée au pouvoir de Donald Trump a entraîné une inflexion marquée de la politique économique et industrielle, caractérisée par des mesures protectionnistes, une volonté affirmée de relocalisation et une dérégulation accrue, notamment dans le secteur financier. L'économie américaine a ainsi bénéficié en début d'année d'une consommation encore résiliente, soutenue par un marché du travail solide, avant de montrer progressivement des signes de ralentissement sur les segments les plus sensibles au pouvoir d'achat.

Sur le plan monétaire, la Réserve fédérale a adopté une approche graduelle et prudente face à une inflation persistante, alimentée par les tensions salariales et les incertitudes liées aux politiques commerciales et budgétaires. Elle a finalement engagé un cycle d'assouplissement modéré, avec trois baisses de taux à partir du mois de septembre. Dans ce contexte marqué par une volatilité accrue, le marché action américain est néanmoins resté bien orienté sur l'ensemble de l'année, l'indice S&P 500 clôturant en hausse d'environ 17.9% en dollars (3.9% en euros).

En Europe, la faiblesse persistante de la croissance conjuguée au reflux de l'inflation a offert à la Banque centrale européenne une marge de manœuvre accrue. La BCE a ainsi procédé à plusieurs baisses de taux, ramenant son taux directeur à 2%. Dans ce contexte, les grands indices européens Euro Stoxx et Stoxx 600 clôturent l'année en hausse de 20.6% et 22.1%, respectivement soutenus par les secteurs bancaire et de la défense, malgré une volatilité entretenue par les fragilités politiques persistantes en France et en Allemagne.

En Asie, la Banque du Japon a initialement marqué une pause après sa hausse de taux de janvier, maintenant une orientation monétaire accommodante dans un contexte de reprise encore fragile et largement dépendante de la demande extérieure. Toutefois, face à une inflation persistante et à la faiblesse durable du yen, la BoJ a procédé en décembre à un nouveau resserrement monétaire, portant son taux directeur à 0,75 %, son plus haut niveau depuis 1995. Cette décision, largement anticipée, a entraîné une remontée marquée des rendements des obligations souveraines japonaises à 10 ans, à leur plus haut niveau depuis 2006. Malgré cet environnement monétaire plus contraignant en fin d'année, l'indice MSCI Japan clôture en hausse de plus de 24.7 % en yen (+10.3 % en euros).

Sur le front des devises, le dollar a enregistré sa plus forte baisse annuelle depuis 2017, pénalisé par l'assouplissement de la politique monétaire de la Réserve fédérale et par la dégradation des relations commerciales avec ses principaux partenaires. Il s'est ainsi nettement déprécié face à l'euro pour s'établir autour de 1,1750 dollar, en recul d'environ 13% sur l'année. Dans le même temps, le yen japonais est resté structurellement sous pression face à l'euro : malgré deux hausses de taux de la Banque du Japon, l'impact sur la devise a été neutralisé par la perspective d'un resserrement monétaire très graduel et par l'ampleur des plans de dépenses budgétaires du gouvernement.

Dans ce contexte d'incertitudes macroéconomiques et géopolitiques, les matières premières ont affiché des dynamiques contrastées. Les métaux précieux ont fortement progressé en 2025, l'Or confirmant son rôle de valeur refuge, tandis que l'argent a enregistré une envolée spectaculaire, soutenue à la fois par des craintes de pénurie liées aux restrictions chinoises et par une demande structurelle portée par la transition énergétique, l'électronique et l'intelligence artificielle.

À l'inverse, le marché pétrolier a évolué dans un environnement très volatil et a terminé l'année en net repli, le WTI enregistrant sa plus mauvaise performance depuis 2020 (-20%). Malgré des rebonds ponctuels liés aux tensions géopolitiques, notamment au Moyen-Orient, le marché est resté dominé par les craintes d'une offre excédentaire et d'un ralentissement de la demande.

Politique de gestion

Covéa Profil Offensif s'expose majoritairement aux actions. Son indice de référence (75% MSCI Euro + 15% FTSE MTS 5-7 ans + 10% €STR capitalisé) se compose de 75% d'actions (« la neutralité »). L'exposition aux actions peut évoluer sur une plage autorisée comprise entre 60 et 120%. Corrélativement, l'exposition des produits de taux fluctue dans une bande autorisée comprise entre 0 et 40%.

Entre le début et la fin de l'exercice 2025, la pondération des actions au sein du portefeuille enregistre une baisse, passant de 78,8% à 76,8%. Sur la période, la part des actions européennes est réduite de 69,6% à 43,4%, tandis que l'exposition aux actions américaines est ajustée à la hausse, de 3,3% à 18,3%. La composante « actions monde » augmente de 3,4% à 13,3%, et la proportion dédiée aux valeurs japonaises diminue de 2,5% à 1,8%. Le portefeuille reste par ailleurs positionné à l'écart des marchés émergents.

La pondération des convertibles se maintient à 5 % de l'actif net. L'exposition obligataire, qui se partage entre des fonds de titres souverains et de crédit progresse de 11,3% à 15,6%.

Enfin, la part des liquidités en portefeuille recule sensiblement au cours de l'exercice, passant de 9,5% à 2,8%.

Sur le mois de janvier, en ligne avec les conclusions de nos Perspectives et Financières, nous renforçons l'allocation en actions américaines et internationales au détriment des fonds d'actions européennes. Au sein de l'allocation obligataire, nous procédons à un arbitrage en cédant des contrats futures Euro Bund et en achetant des obligations souveraines allemandes, françaises et espagnoles. Ces achats sont financés par la réduction des liquidités. Fin janvier, l'exposition actions termine à 79,4%.

En février, nous procédons à la vente de fonds européens au profit du renforcement de l'exposition américaine par l'achat de Covéa Actions Amérique et Covéa Actions Monde. Plus tard dans le mois, nous réalisons une opération similaire au profit de Covéa Actions Amérique Mid Cap et Covéa Ruptures. Fin février, l'exposition actions du fonds termine à 79,6%.

Au mois de mars, nous procédons à la cession de fonds européens afin de renforcer notre exposition internationale, notamment par l'acquisition des fonds Covéa Actions Amérique et Covéa Actions Monde. Au sein de l'allocation obligataire, nous augmentons la sensibilité du portefeuille en investissant dans des contrats futures Euro Bund avant de la réduire en fin de mois. Par ailleurs, nous allégeons le fonds Covéa Obligations Convertibles et prenons partiellement des bénéfices sur la couverture EUR/USD.

En fin de premier trimestre, le fonds s'expose en conséquence aux actions, convertibles, obligations, monétaires et liquidités respectivement à hauteur de 79,7%, 5%, 15,3% et 2,3%.

Au début du mois d'avril, nous profitons de la baisse des marchés actions en augmentant les expositions européennes et américaines par l'achat de contrats futures Euro Stoxx 50 et S&P 500. Par la suite, nous prenons partiellement nos bénéfices durant le rebond des marchés. Nous exploitons la volatilité obligataire avec des contrats futures sur le taux 10 ans américains et l'Euro Bund. La sensibilité du portefeuille est réduite sur le mois. Par ailleurs, nous renforçons progressivement la couverture EUR/USD. Sur la partie monétaire, nous avons perçu le remboursement de Bons du Trésor Français d'échéance avril 2025. Fin avril, l'exposition actions du fonds ressort à 79,4%.

Au cours du mois de mai, nous tirons parti de la volatilité observée sur les marchés actions américains et procédons à des prises de bénéfices sur nos positions européennes via la cession de contrats futures Euro Stoxx 50. Dans un contexte de remontée des taux d'intérêt, nous rehaussons la sensibilité du portefeuille par l'achat de contrats futures Euro Bund. Par ailleurs, en milieu de mois, nous renforçons la couverture EUR/USD à la suite de l'appréciation du dollar américain. Fin mai, l'exposition actions du fonds ressort à 80%.

Au mois de juin, nous procédons à une réduction de la sensibilité du portefeuille en cédant des contrats futures Euro Bund. Sur la poche actions, nous réalisons un arbitrage avec la vente de Covéa Actions Investissement au profit d'une diversification vers Covéa Actions Amérique, Covéa Actions Amérique Mid Cap et Covéa Ruptures. Par ailleurs, nous prenons des bénéfices sur nos positions américaines et japonaises via la vente de contrats futures. Nous allégeons progressivement la couverture EUR/USD à la suite de la dépréciation du dollar.

En fin de semestre, le fonds s'expose aux actions, convertibles, obligations, monétaires et liquidités respectivement à hauteur de 78,3%, 5,1%, 13,9% et 3,9%.

Courant juillet, nous abaissons la pondération actions par la vente de futures actions Eurostoxx 50 et S&P 500. Nous diminuons la sensibilité du fonds par la vente de future Bund. Fin juillet, l'exposition actions ressort à 77,7%.

En août, nous avons progressivement réduit notre poids aux marchés actions en procédant à des ventes de contrats futures sur l'Euro Stoxx 50 et le S&P 500, dans un contexte de progression des indices. Sur le segment obligataire, nous avons cédé des émissions souveraines européennes au profit de Covéa Obligations. Parallèlement, nous avons accru la sensibilité du portefeuille en initiant une position sur des OAT échéance 05/2035. Fin août, l'exposition actions ressort à 77,1%.

En septembre, nous procédons à une réduction de la sensibilité du portefeuille en cédant des contrats futures Euro Bund. Le poids des obligations souveraines françaises a été allégé au profit d'émissions espagnoles, italiennes et allemandes. Concernant la poche actions, un arbitrage a été réalisé au sein de nos OPC avec la vente de Covéa Actions Terra et Covéa Actions France au profit de Covéa Ruptures. Par ailleurs, l'exposition aux marchés actions est légèrement réduite via la cession de contrats future S&P 500 et Euro Stoxx 50. Enfin, nous renforçons la couverture contre le risque de change EUR/USD.

A la fin du troisième trimestre, le fonds s'expose en conséquence aux actions, convertibles, obligations, monétaires et liquidités respectivement à hauteur de 77,3%, 5%, 14,4% et 3,3%.

Courant octobre, nous avons ajusté à la baisse la sensibilité du portefeuille en cédant des contrats futures Euro Bund et 10 ans US. Parallèlement, nous réduisons graduellement la pondération aux actions, en procédant à l'allègement des fonds Covéa Actions Japon et Covéa Actions Europe Hors Euro au profit de Covéa Sécurité. Sur la partie obligataire, nous percevons le remboursement de l'émission Fresenius Finance Ireland et renforçons Covéa Moyen Terme. A fin octobre, l'exposition actions s'établit à 76,5%.

En novembre, le poids des obligations souveraines françaises a été allégé au profit d'émissions espagnoles, italiennes et allemandes. Concernant la poche actions, un arbitrage a été réalisé avec la cession de Covéa Actions France et Covéa Actions Europe hors Euro au profit de Covéa Solis. Par ailleurs, la volatilité observée a été mise à profit. Des positions vendeuses sur contrats futures Euro Stoxx 50 ont été initiées en début de mois, puis vendues lors du repli du marché. Enfin, la couverture sur la paire EUR/USD a été accrue avec l'appréciation du dollar, avant d'être partiellement soldée. A fin novembre, l'exposition actions du fonds ressort à 77%.

Au cours du mois de décembre, nous tirons parti de la hausse des taux d'intérêt en procédant à la clôture de nos positions vendeuses sur le contrat future obligataire 10 ans US. Parallèlement, l'exposition obligataire est renforcée à travers l'acquisition d'émissions souveraines allemandes d'échéance août 2034 ainsi que par la prise de position sur des contrats futures Euro Bund et l'achat du fonds Covéa Euro Spread. Dans un contexte de hausse des marchés actions, nous allégeons l'exposition aux actions européennes.

En définitive, l'année s'achève avec des expositions sur les actions, obligations convertibles, obligations et liquidités respectivement de 76,8%, 5,0%, 15,6% et 2,8%.

La sensibilité du fonds ressort à 0,83 au 31/12/2024 contre 0,82 au 31/12/2025.

Le risque global de l'OPCVM est mesuré par la méthode de calcul de l'engagement.

Perspectives

Nos Perspectives Economiques et Financières mettent en l'avant l'activisme des Etats dans leur volonté et leurs objectifs affichés de reconquête de souveraineté.

Ces démarches entrainent une compétition accrue pour l'accès aux ressources, dans un environnement mondial moins coopératif et où les politiques monétaires demeurent contraintes par un environnement structurellement plus inflationniste.

Aux Etats-Unis, l'administration actionne de nombreux leviers pour appuyer la reprise en main de l'économique par le Politique. Au-delà des droits de douane et des prises de participation dans les secteurs stratégiques, le regard du Politique se porte sur la Banque centrale avec l'objectif d'aligner davantage la politique monétaire sur le projet économique de l'administration.

En Europe, les marges de manœuvre des Etats s'inscrivent dans un système institutionnel complexe. Les souveraineté(s) des Etats membres se conjuguent avec le domaine de compétence de l'UE, et les initiatives de simplification de la règlementation se confrontent à un long processus de décision. Pour les pays membres de la zone euro, la politique monétaire demeure la compétence exclusive de l'UE et de son bras armé la BCE. La gestion de risques spécifiques nationaux notamment liés aux perturbations politiques ne fait pas partie de ses prérogatives.

Dans ce contexte, le potentiel de baisse de taux directeurs des deux côtés de l'atlantique est limité par l'environnement inflationniste persistant que nous décrivons. Par ailleurs, nous considérons que les parties longues des courbes de taux souverains resteront sous pression, tant liée au contexte d'inflation structurellement plus élevée, qu'à l'importance des émissions de dettes souveraines qui viennent en appui des ambitieux plans d'investissements des Etats. Plus spécifiquement, nous considérons que la volatilité des taux français demeurera élevée.

La dynamique des marchés actions quant à elle se caractérise par une concentration des performances accentuée par le recours au levier de certaines catégories d'acheteurs (particuliers, fonds spéculatifs). Des phénomènes qui ne sont pas sans risques, et qui se traduisent par une volatilité accrue des titres.

Sur les actions, nous privilégierons des entreprises qui évoluent dans des secteurs stratégiques ou qui disposent d'actifs stratégiques ou incontournables. Nous réaffirmons notre volonté d'investir aux Etats-Unis, tout en limitant le risque marginal lié au dollar. Les avantages compétitifs de la zone devraient être des moteurs de croissance pour les entreprises qui y opèrent. En Europe, nous sélectionnons des entreprises qui bénéficieront des différents plans annoncés, tout en restant vigilants quant aux défis liés à leur mise en place.

Dans les deux zones, notre préférence s'oriente vers des sociétés de petites et moyennes capitalisations, plus à même de bénéficier des effets de diffusion des plans d'investissement.

Performances OPC

En 2025, la performance de COVEA PROFIL OFFENSIF a été de 6,29 % pour la part C, de 6,27 % pour la part D.

La performance de son indice de référence, 75% MSCI Euro + 15% FTSE MTS 5-7 ans + 10% ESTR dividendes et coupons nets réinvestis, a été de 17,08 %.

La performance obtenue sur la période ne préjuge pas des résultats futurs de l'OPC.

Le risque global de l'OPC est mesuré par la méthode de calcul de l'engagement.

Techniques de gestion efficace de portefeuille

Le fonds n'a pas eu recours pour l'exercice 2025, à des techniques de gestion efficace de portefeuille (par le biais d'opérations de cessions d'acquisitions temporaires de titres ou parle recours à des instruments financiers dérivés de gré à gré) et aucune garantie financière (autrement qu'en espèces), n'a été reçue à ce titre. Exposition sous-jacentes atteintes au travers des instruments financiers dérivés :

•Change à terme : néant

•Future : + 34 480 773 EUR

•Options : néant

•Swap : néant

Sur la partie obligataire, le fonds détient une position longue sur des futures Euro Bund d'échéance mars 2026 pour 1 020 560 EUR soit 0,29% du portefeuille.

Sur la partie devise, le fonds détient une position longue sur des futures EUR/USD d'échéance mars 2025 pour 33 460 213 EUR soit 9,65% du portefeuille.

Informations complémentaires (PEA, autres ...)

Néant.

INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Informations sur la politique de sélection des intermédiaires d'exécution et la politique d'exécution

Conformément à ses obligations professionnelles telles que définies par le Code Monétaire et Financier et le Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers dans le cadre de ses activités de Société de gestion de portefeuille, Covéa Finance publie et réexamine annuellement des politiques décrivant l'organisation et les critères retenus pour veiller à la protection des intérêts de ses clients lors de l'exécution d'un ordre issu de ses décisions de gestion.

Ces politiques de meilleure sélection des intermédiaires en exécution et de meilleure exécution (ci-après dénommées les « Politiques ») sont disponibles sur le site internet de Covéa Finance dans la rubrique « Nos rapports et politiques ».

Conformément à ces Politiques, les équipes de négociation de la Société de gestion sont tenues de réaliser leurs transactions sur les marchés financiers avec des intermédiaires figurant sur une liste autorisée définie par un comité de référencement.

Un comité de sélection et d'évaluation se réunit une fois par an pour évaluer la qualité d'exécution des intermédiaires sélectionnés selon plusieurs critères quantitatifs. Ce dernier comité se tient en présence des équipes de négociation en charge de la sélection et de l'évaluation des intermédiaires d'exécution mais également des responsables de gestion, du middle office, du juridique et du contrôle interne.

Des comités ad hoc mensuels peuvent également se réunir notamment en cas de changement notable dans la qualité de service d'un intermédiaire autorisé, d'une modification des conditions de marché ou d'une évolution propre à Covéa Finance.

Le respect de la liste des intermédiaires fait l'objet d'un contrôle par le RCCI.

Conformément aux dispositions du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers en vigueur, un compte rendu relatif aux frais d'intermédiation figure sur le site de Covéa Finance dans la rubrique « Nos rapports et politiques ».

Exercice des droits de vote

En application des dispositions de l'article L533-22 du Code Monétaire et Financier, les droits attachés à la qualité d'actionnaire des OPCVM et notamment les droits de vote ont été exercés librement dans l'intérêt des porteurs de parts conformément à la politique d'engagement actionnarial disponible sur le site de Covéa Finance dans la rubrique « Nos rapports et politiques ».

Informations en matière extra-financière

Informations sur la prise en compte des risques de durabilité (Article 8)

En application de la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte modifiée et codifiée aux articles L533-22-1 et D533-16-1 du Code monétaire et financier et de l'article 3 du Règlement (UE) 2019/2088 du Parlement et du Conseil du 27.11.2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers ("Règlement SFDR") et du Règlement (UE) 2020/852 du 18 juin 2020 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables et modifiant le règlement (UE) 2019/2088 (Règlement "Taxonomie"), l'OPC est tenu de publier des informations en matière extra-financière.

S'agissant des informations sur la durabilité issues du Règlement SFDR, cette règlementation européenne vise à améliorer et harmoniser la transparence des acteurs des marchés financiers sur la responsabilité sociale et environnementale.

Transparence en matière de durabilité au niveau des produits financiers :

Afin de permettre aux investisseurs d'identifier plus facilement les produits financiers qui leur correspondent en termes d'attentes sur les enjeux environnementaux et sociaux, la règlementation SFDR demande à chaque entité de placer chacun de ses produits dans l'une des trois catégories suivantes :

- article 9 : produits qui ont pour objectif l'investissement durable,
- article 8 : produits qui répondent aux enjeux environnementaux et/ou sociaux,
- article 6 : les autres produits qui ne font pas de la promotion de caractéristiques environnementales et/ou sociales leur objectif principal et dont l'objectif de gestion ne porte pas sur un investissement durable.

Les informations relatives au principe de double matérialité lié 1) aux risques de durabilité et 2) aux incidences négatives de durabilité sont accessibles dans la *Déclaration relative à la prise en compte du risque de durabilité* disponible sur le site internet de la Société de gestion dans la rubrique "Nos rapports et politiques".

Depuis le 10 mars 2021, l'OPC a été rattaché à la classification SFDR de l'article 8 ("produits qui répondent aux enjeux environnementaux et/ou sociaux"). Les caractéristiques environnementales et sociales sont promues par cet OPC à travers l'application stricte de la politique d'exclusion sectorielle et normative de covéa Finance, par le suivi des notations E, S et G d'une grande partie des émetteurs détenus en portefeuille (notation via notre modèle propriétaire basé sur des données fournisseurs, complétée dans certains cas spécifiques et limités par des notations qualitatives réalisées par l'équipe Analyse Financière et Extra-financière), et par le suivi des controverses pouvant aboutir à l'engagement d'un dialogue actionnarial, jusqu'à l'exclusion des sociétés.

Informations environnementales et/ou sociales liées

La prise en compte des risques et des facteurs de durabilité, tels que définis dans le règlement UE 2019/2088 du Parlement européen et du Conseil du 27 novembre 2019, est pleinement intégrée dans la politique relative aux Risques de durabilité et à l'ESG de Covéa Finance, ainsi que dans la chaine de valeur et de décision d'investissement de Covéa Finance.

La politique d'investissement de covéa Finance vise à limiter le risque de durabilité à travers un dispositif s'articulant principalement autour de la mise en place de filtres d'exclusions (normatives, sectorielles et/ou thématiques) applicables à tout investissement direct en actions ou en obligations et accessible sur le site internet, du suivi des controverses et de la mise en place de critères de sélection extra-financiers en complément des critères de sélection financiers.

L'ensemble des informations sur la prise en compte par la société de gestion des critères relatifs au respect des objectifs environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (ESG) dans son processus d'investissement sont accessibles sur le site internet de Covéa Finance dans la rubrique "Nos rapports et politiques".

Compte tenu des évolutions et travaux en cours, la catégorisation des OPC de la gamme pourrait être amenée à évoluer selon les OPC.

Part d'investissements de l'OPC liés aux activités durables

La Taxonomie de l'Union européenne a pour objectif d'identifier les activités économiques considérées comme durables d'un point de vue environnemental. La Taxonomie identifie ces activités selon leur contribution à six grands objectifs environnementaux : atténuation du changement climatique ; adaptation au changement climatique ; utilisation durable et protection des ressources aquatiques et marines ; transition vers une économie circulaire (déchets, prévention et recyclage) ; prévention et contrôle de la pollution ; et protection et restauration de la biodiversité et des écosystèmes.

Pour être considérée comme durable, une activité économique doit démontrer qu'elle contribue substantiellement à l'atteinte de l'un des 6 objectifs, tout en ne nuisant pas à l'un des cinq autres (principe dit DNSH, "Do No Significant Harm"). Pour qu'une activité soit considérée comme alignée à la Taxonomie européenne, elle doit également respecter les droits humains et sociaux garantis par le droit international.

Les informations extra-financières spécifiques liées au positionnement de l'OPC en article 8 sont précisées dans l'annexe d'information périodique du présent rapport.

Le principe consistant à ne pas causer de préjudice important s'applique uniquement aux investissement sous-jacents aux produits financiers qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation des instruments financiers (Règlement SFTR)

L'OPC n'a pas eu recours à des opérations rentrant dans le cadre du règlement SFTR.

Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
Titres	**Acquisitions**	**Cessions**
COVEA FINANCE SECURITE C	14 387 369,07	35 951 390,99
COVEA ACTION AMERIQUE PART I	39 013 321,32	1 955 210,14
COVEA RUPTURES PART I	27 619 622,94	-
COVEA ACTION INVESTISSEMENT	5 075 592,54	15 708 516,72
COVEA ACTION FRANCE PART I	-	19 832 082,59
COVEA ACTIONS EUROPE HORS EURO	-	19 210 453,48
COVEA ACTIONS MONDE PART IC	17 382 469,24	171 324,06
COVEA MOYEN TERME	7 074 340,91	10 231 991,12
COVEA ACTIONS EUROPE OPPOTUNITES PART A	-	15 619 044,36
COVEA SOLIS I	5 091 908,25	9 420 431,19

Le fonds peut être investi dans des OPC gérés par Covéa Finance, dont la liste est détaillée dans la section « Inventaire des actifs et passifs » du présent rapport annuel.

Rapport 2025 relatif à la politique de rémunération de Covéa Finance

Covéa Finance, en tant que gestionnaire, attache une importance particulière au respect de l'ensemble des dispositions en matière de rémunération mentionnées dans la directive 2011/61/UE du Parlement Européen et du Conseil du 8 juin 2011 sur les gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs (ci-après la « Directive AIFM ») et dans de la directive 2014/91/UE du 23 juillet 2014 sur les gestionnaires d'OPCVM (ci-après désignée la « Directive OPCVM V »). Ces règles, portant sur les structures, les pratiques et la politique de rémunération du gestionnaire ont notamment pour but de contribuer à renforcer la gestion saine, efficace et maîtrisée des risques pesant tant sur la société de gestion que sur le fonds.

1. Montant des rémunérations versées par le gestionnaire à son personnel

Au cours de l'exercice 2025, le montant total des rémunérations annoncées par Covéa Finance à l'ensemble de son personnel (collaborateurs présents en 2025) s'est élevé à 17 149 098 euros. Ce montant se décompose comme suit :

- 12 844 395 euros soit 75% du total des rémunérations versées par la société à l'ensemble de son personnel, l'ont été sous la forme de rémunérations fixes ; et
- 4 304 703 euros, soit 25% du total des rémunérations versées par le gestionnaire à l'ensemble de son personnel, l'ont été sous la forme de rémunérations variables totales. Le versement de rémunérations variables a concerné pour l'exercice 2025, 166 personnes. Aucun collaborateur n'a été concerné par un différé de rémunération variable sur 3 ans.

Sur le total des rémunérations annoncées par le gestionnaire au titre de l'exercice, 9 826 280 euros concernaient les cadres salariés de Covéa Finance dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risque des fonds, tels que définis dans notre Politique de Rémunération 2025.

2. Montant des rémunérations versées par le fonds au personnel du gestionnaire

Covéa Finance ne pratique pas d'intéressement aux plus-values réalisées (ou *carried interest*) et aucune rémunération (fixe ou variable) à destination des gérants n'est versée par le fond.

3. Incidences de la politique et des pratiques de rémunération sur le profil de risque du fonds et sur la gestion des conflits d'intérêt

En février 2017, Covéa Finance a mis en conformité avec la Directive 2014/91/UE du 23 juillet 2014 (directive OPCVM V) sa politique de rémunération existante, revue le règlement intérieur de sa Commission de Rémunération et a mis en œuvre des pratiques de rémunération conformes aux dernières évolutions législatives, réglementaires et doctrinales issues des autorités de régulation tout en procédant à un travail d'identification des collaborateurs de son personnel impactés par les nouvelles dispositions en matière de rémunération issues de la Directive AIFM et de la Directive OPCVM V et de ses textes de transposition (ci-après la « Population Identifiée »). Il s'agit des collaborateurs respectant les deux conditions cumulatives suivantes :

(i) appartenant à une catégorie de personnel bénéficiant d'une rémunération variable et susceptible d'avoir un impact sur le profil de risque du gestionnaire ou du fonds géré et

(ii) ayant une rémunération variable supérieure à 200 000 euros sur le critère quantitatif (performance liée au panier commun) traduisant le niveau de responsabilité sur le profil de risque.

Lorsque la rémunération de la Population Identifiée varie en fonction de performances, son montant total, qui est plafonné à un niveau inférieur à sa rémunération fixe, est établi par le gestionnaire en combinant l'évaluation des performances du collaborateur concerné, de l'unité opérationnelle à laquelle il appartient et/ ou du panier de portefeuille (OPC, FIA et Mandat) avec celles des résultats d'ensemble du gestionnaire. Cette évaluation des performances individuelles prend en compte aussi bien des critères financiers que non financiers.

L'ensemble des principes sont décrits dans la Politique de Rémunération de Covéa Finance, disponible sur son site Internet.

4. Gouvernance et contrôle de la politique de rémunération

La politique de rémunération est revue annuellement par la Commission de Rémunération définie par les statuts de Covéa Finance, composée de :

- un représentant du Comité de Surveillance de Covéa Finance,
- deux représentants du Groupe Covéa, indépendant de Covéa Finance, dont au moins un d'entre eux participe au comité des Rémunérations du Groupe Covéa, et
- la Présidente de Covéa Finance.

Conformément à la réglementation, la majorité des membres de la Commission de Rémunération n'exerce pas de fonctions exécutives au sein de Covéa Finance et n'en est pas salarié.

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Deloitte.

Deloitte & Associés
6 place de la Pyramide
92908 Paris-La Défense Cedex
France
Téléphone : + 33 (0) 1 40 88 28 00
www.deloitte.fr

Adresse postale :
TSA 20303
92030 La Défense Cedex

COVEA PROFIL OFFENSIF

Fonds Commun de Placement

Société de Gestion :
COVEA FINANCE

8-12, rue Boissy d'Anglas
75008 Paris

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

Aux porteurs de parts du FCP COVEA PROFIL OFFENSIF,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif COVEA PROFIL OFFENSIF constitué sous forme de fonds commun de placement (FCP) relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du FCP, à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion sur les comptes annuels

Référentiel d'audit
Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Société par actions simplifiée au capital de 2 188 160 €
Société d'Expertise Comptable inscrite au Tableau de l'Ordre de Paris Ile-de-France
Société de Commissariat aux Comptes inscrite à la Compagnie Régionale de Versailles
572 028 041 RCS Nanterre
TVA : FR 02 572 028 041

Une entité du réseau Deloitte

Deloitte.

Indépendance
Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1 janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du FCP à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le FCP ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes

Deloitte.

d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre FCP.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre:

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du FCP à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier;

Deloitte.

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris La Défense, le 15 avril 2026

Le Commissaire aux Comptes

Deloitte & Associés

Virginie Gaitte

Virginie GAITTE

COMPTES ANNUELS

BILAN
Actif

	31.12.2025	31.12.2024
Devise	EUR	EUR
Immobilisations corporelles nettes	-	-
Titres financiers		
Actions et valeurs assimilées (A) [1]	-	-
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Obligations convertibles en actions (B) [1]	-	-
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Obligations et valeurs assimilées (C) [1]	**16 721 797,08**	**6 625 723,07**
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	16 721 797,08	6 625 723,07
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Titres de créances (D)	-	**3 572 982,00**
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	3 572 982,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Parts d'OPC et de fonds d'investissements (E)	**323 827 301,38**	**332 848 598,73**
OPCVM	323 827 301,38	332 848 598,73
FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne	-	-
Autres OPC et fonds d'investissement	-	-
Dépôts (F)	-	-
Instruments financiers à terme (G)	**222 507,02**	**381 490,00**
Opérations temporaires sur titres (H)	-	-
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres donnés en garantie	-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-	-
Titres financiers empruntés	-	-
Titres financiers donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
Prêts (I)	-	-
Autres actifs éligibles (J)	-	-
Sous-total actifs éligibles I = (A + B + C + D + E + F + G + H + I + J)	**340 771 605,48**	**343 428 793,80**
Créances et comptes d'ajustement actifs	**1 220 395,08**	**1 074 328,58**
Comptes financiers	**5 447 009,61**	**2 786 344,65**
Sous-total actifs autres que les actifs éligibles II	**6 667 404,69**	**3 860 673,23**
Total Actif I + II	**347 439 010,17**	**347 289 467,03**

[1] Les autres actifs sont les actifs autres que les actifs éligibles tels que définis par le règlement ou les statuts de l'OPC à capital variable qui sont nécessaires à leur fonctionnement.

BILAN

Passif

	31.12.2025	31.12.2024
Devise	EUR	EUR
Capitaux propres :		
Capital	326 390 486,98	341 230 774,26
Report à nouveau sur revenu net	-	-
Report à nouveau des plus et moins-values réalisées nettes	-	-
Résultat net de l'exercice	20 406 291,93	5 219 827,17
Capitaux propres I	**346 796 778,91**	**346 450 601,43**
Passifs de financement II [1]	**-**	**-**
Capitaux propres et passifs de financement (I+II) [1]	**346 796 778,91**	**-**
Passifs éligibles :		
Instruments financiers (A)	**-**	**-**
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-
Instruments financiers à terme (B)	**222 507,02**	**381 490,00**
Emprunts	**-**	**-**
Autres passifs éligibles (C)	**-**	**-**
Sous-total passifs éligibles III = A + B + C	**222 507,02**	**381 490,00**
Autres passifs :		
Dettes et comptes d'ajustement passifs	**419 724,24**	**457 375,60**
Concours bancaires	**-**	**-**
Sous-total autres passifs IV	**419 724,24**	**457 375,60**
Total Passifs: I + II + III + IV	**347 439 010,17**	**347 289 467,03**

[1] Cette rubrique est facultative, et ne concerne que les OFS. Les passifs de financement sont les passifs émis par l'OFS autres que les parts ou actions.

COMPTE DE RÉSULTAT

	31.12.2025	31.12.2024
Devise	EUR	EUR
Revenus financiers nets		
Produits sur opérations financières		
Produits sur actions	-	-
Produits sur obligations	527 181,08	347 309,95
Produits sur titres de créance	-	119 064,01
Produits sur des parts d'OPC [1]	-	-
Produits sur instruments financiers à terme	-	-
Produits sur opérations temporaires sur titres	-	-
Produits sur prêts et créances	-	-
Produits sur autres actifs et passifs éligibles	-	-
Autres produits financiers	152 591,24	441 216,68
Sous-total Produits sur opérations financières	**679 772,32**	**907 590,64**
Charges sur opérations financières		
Charges sur opérations financières	-	-
Charges sur instruments financiers à terme	-	-
Charges sur opérations temporaires sur titres	-	-
Charges sur emprunts	-	-
Charges sur autres actifs et passifs éligibles	-	-
Charges sur passifs de financement	-	-
Autres charges financières	-654,36	-70,87
Sous-total charges sur opérations financières	**-654,36**	**-70,87**
Total Revenus financiers nets (A)	**679 117,96**	**907 519,77**
Autres produits :		
Rétrocession des frais de gestion au bénéfice de l'OPC	-	-
Versements en garantie de capital ou de performance	-	-
Autres produits	-	-
Autres charges :		
Frais de gestion de la société de gestion	-4 288 018,82	-4 529 701,28
Frais d'audit, d'études des fonds de capital investissement	-	-
Impôts et taxes	-	-
Autres charges	-	-
Sous-total Autres produits et Autres charges (B)	**-4 288 018,82**	**-4 529 701,28**
Sous total Revenus nets avant compte de régularisation C = A + B	**-3 608 900,86**	**-3 622 181,51**
Régularisation des revenus nets de l'exercice (D)	**52 039,39**	**82 324,65**
Sous-total revenus nets I = C + D	**-3 556 861,47**	**-3 539 856,86**

[1] Conformément aux principes de la transparence fiscale, les produits des parts d'OPC ont pu être retraités en fonction des revenus sous-jacents.

COMPTE DE RÉSULTAT *(suite)*

	31.12.2025	31.12.2024
Devise	EUR	EUR
Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations :		
Plus et moins-values réalisées	41 927 217,79	16 986 108,65
Frais de transactions externes et frais de cession	-10 970,68	-11 540,67
Frais de recherche	-	-
Quote-part des plus-values réalisées restituées aux assureurs	-	-
Indemnités d'assurance perçues	-	-
Versements en garantie de capital ou de performance reçus	-	-
Sous total plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations E	**41 916 247,11**	**16 974 567,98**
Régularisations des plus ou moins-values réalisées nettes F	**-902 630,78**	**-381 479,60**
Plus ou moins-values réalisées nettes II = E + F	**41 013 616,33**	**16 593 088,38**
Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations :		
Variation des plus ou moins-values latentes yc les écarts de change sur les actifs éligibles	-17 445 299,91	-7 642 142,85
Ecarts de change sur les comptes financiers en devises	-59 176,20	153 291,94
Versements en garantie de capital ou de performance à recevoir	-	-
Quote-part des plus-values latentes à restituer aux assureurs	-	-
Sous total plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisation G	**-17 504 476,11**	**-7 488 850,91**
Régularisations des plus ou moins-values latentes nettes H	**454 013,18**	**-344 553,44**
Plus ou moins-values latentes nettes III = G + H	**-17 050 462,93**	**-7 833 404,35**
Acomptes :		
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice J	-	-
Acomptes sur plus ou moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice K	-	-
Total acomptes versés au titre de l'exercice IV = J + K	**-**	**-**
Impôt sur le résultat V	**-**	**-**
Résultat net I + II + III - IV - V	**20 406 291,93**	**5 219 827,17**

ANNEXE

STRATÉGIE ET PROFIL DE GESTION

Objectif de gestion : L'OPCVM a pour objectif de chercher à obtenir, sur un horizon d'investissement long terme (supérieur à 5 ans), une performance diminuée des frais de gestion supérieure à celle de son indicateur de référence composé à 75% de l'indice MSCI Euro, à 15% de l'indice FTSE MTS Eurozone Government Bond IG 5/7 ans, et à 10% de l'€STR capitalisé, et ce en recherchant le meilleur couple rentabilité / risque.

TABLEAU DES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

Exprimés en EUR	**31.12.2025**	**31.12.2024**	**29.12.2023**	**30.12.2022**	**31.12.2021**
Actif net total	**346 796 778,91**	346 450 601,43	368 485 301,06	341 315 525,06	378 975 904,84

Exprimés en EUR	**31.12.2025**	**31.12.2024**	**29.12.2023**	**30.12.2022**	**31.12.2021**
PART C					
FR0010395624					
Nombre de parts ou actions	**15 113 793,5264**	15 893 392,8424	16 672 128,3152	16 927 900,6969	15 880 626,9788
Valeur liquidative unitaire	**17,75**	16,70	16,45	15,07	17,25
Distribution unitaire sur revenu net *(y compris acomptes)*	**-**	-	-	-	-
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes *(y compris acomptes)*	**-**	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur *(personnes physiques)* [1]	**-**	-	-	-	-
Capitalisation unitaire [2]	**1,91**	0,63	-0,24	0,29	-0,39

[1] En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.
[2] Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme des revenus nets et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

Exprimés en

EUR	**31.12.2025**	**31.12.2024**	**29.12.2023**	**30.12.2022**	**31.12.2021**
PART D					
FR0000445033					
Nombre de parts ou actions	**2 056 361,2834**	2 252 335,763	2 660 730,6677	2 660 944,4575	2 831 988,3648
Valeur liquidative unitaire	**38,16**	35,91	35,37	32,39	37,08
Distribution unitaire sur revenu net *(y compris acomptes)*	**-**	-	-	-	-
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes *(y compris acomptes)*	**-**	1,72	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur *(personnes physiques)* [1]	**-**	-	-	-	-
Capitalisation unitaire [2]	**4,12**	-0,36	-0,51	-0,63	-0,84

[1] En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.
[2] Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme des revenus nets et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

RÈGLES & MÉTHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2020-07 modifié par le règlement ANC 2022-03.

Règles et méthodes comptables appliquées au cours de l'exercice

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent (sous réserve des changements décrits ci-avant) :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation et comptabilisation des actifs

1 - Méthodes d'évaluation :

Le calcul de la valeur liquidative de la part et/ou action est effectué en tenant compte des méthodes d'évaluation précisées ci-dessous :

Règles générales

- Les entrées en portefeuille sont comptabilisées à leur prix d'acquisition frais exclus et les sorties à leur prix de cession frais exclus.
- Les liquidités, dépôts et instruments financiers détenus en portefeuille et libellés en devises sont convertis dans la devise de comptabilité de l'OPC sur la base des taux de change au jour de l'évaluation.

Instruments financiers négociés sur un marché réglementé ou assimilés

- Les valeurs mobilières de type « Actions et valeurs assimilées » négociées sur un marché réglementé français ou étranger sont évaluées au cours de clôture de leur marché principal.
- Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au prix du marché sur la base de cours contribués.
- Les titres de créances négociables (TCN) et valeurs assimilées :
  - i. Les bons du trésor et valeurs assimilées (BTF, T-bill, Letras, BOTS etc…) ainsi que les titres négociables à moyen terme et valeurs assimilées dont l'échéance est supérieure à un an sont évalués selon un prix de marché sur la base de cours contribués.
  - ii. Les titres négociables à court terme et valeurs assimilées (ECP, NEU CP etc...) dont l'échéance est inférieure à un an sont évalués quotidiennement via un spread et une courbe de taux composite représentative de l'univers d'investissement.
- Parts et actions d'OPC : Les actions de SICAV et parts de Fonds Communs de Placement sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue.

Les instruments financiers dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation ou dont le cours a été corrigé sont évalués à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité du conseil d'administration ou du directoire de la SICAV ou, pour un fonds commun, de la Société de gestion. Ces évaluations et leur justification sont communiquées au commissaire aux comptes à l'occasion de ses contrôles.

Contrats financiers

- Opérations portant sur des instruments financiers à terme fermes ou conditionnels négociées sur les marchés organisés :

  Les opérations portant sur des instruments financiers à terme, fermes ou conditionnels, négociées sur des marchés organisés français ou étrangers sont valorisées au cours de compensation ou à leur valeur de marché.

- Opérations de gré à gré :

  Les opérations à terme, fermes ou conditionnelles ou les opérations d'échange conclues sur les marchés de gré à gré, autorisées par la réglementation applicable aux OPC, sont valorisées aux conditions de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par la Société de gestion.

Acquisitions et cessions temporaires de titres

- Acquisition temporaire de titres : Les titres reçus en pension ou les titres empruntés sont inscrits en portefeuille acheteur pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts à recevoir.
- Cessions temporaires de titres : Les titres donnés en pension ou les titres prêtés sont inscrits en portefeuille et valorisés à leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension comme celle des titres prêtés est inscrite en portefeuille à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus.

Engagements hors bilan

Les contrats à terme fermes sont portés pour leur valeur de marché, en engagement hors bilan, au cours de compensation. Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent.

Garanties financières et appels de marge : Les garanties financières reçues sont évaluées au prix du marché (mark-to-market). Les marges de variation quotidiennes sont calculées par différence entre l'évaluation au prix du marché des garanties constituées et l'évaluation au prix du marché des instruments collatéralisés.

2 - Méthode de comptabilisation :

Méthode de comptabilisation des revenus

De ces revenus sont déduits :

- les frais de gestion,
- les frais financiers et charges sur prêts et emprunts de titres et autres placements.

Les revenus sont constitués par :

- les revenus des valeurs mobilières,
- les dividendes et intérêts encaissés au taux de la devise, pour les valeurs étrangères,
- la rémunération des liquidités en devises, les revenus de prêts et pensions de titres et autres placements.

Devise de comptabilité

La comptabilité de l'OPCVM est effectuée en euro.

Changements intervenus :

· Prise en charge des frais valorisateur par le fonds
· Adaptation des taux de couvertureextra-financière : 90% des fonds sélectionnés sont des fonds article 8 ou 9 aux termes du règlement SFDR
· Evolution du ratio "actions internationales" de 40% à 50% maximum de l'actif net
· Suppression du ratio d'investissement en OPC "sans classification"
· Ajout d'un seuil d'investissement durable

Changements à intervenir :

· Prise en charge par le fonds des fais liés au(x) label(s) détenus
· Mise en place des mécanismes de "gates" et de "swing pricing"

Indication et justification des changements d'estimation et de modalités d'application

Néant.

Indication de la nature des erreurs corrigées au cours de l'exercice

Néant.

Indication des droits et conditions attachés à chaque catégorie de parts

Résultat : Parts C : capitalisation / Parts D : distribution.
Plus-values réalisées nettes : capitalisation.

EVOLUTION DES CAPITAUX PROPRES AU COURS DE L'EXERCICE

	31.12.2025	31.12.2024
Devise	EUR	EUR
Capitaux propres début d'exercice	**346 450 601,43**	**368 485 301,06**
Flux de l'exercice :		
Souscriptions appelées *(y compris la commission de souscription acquise à l'OPC)* [1]	22 999 803,94	21 568 728,23
Rachats *(sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC)*	-43 456 496,60	-49 466 963,42
Revenus nets de l'exercice avant comptes de régularisation	-3 608 900,86	-3 622 181,51
Plus ou moins-values réalisées nettes avant comptes de régularisation	41 916 247,11	16 974 567,98
Variation des plus ou moins-values latentes avant compte de régularisation	-17 504 476,11	-7 488 850,91
Distribution de l'exercice antérieur sur revenus nets	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur plus ou moins-values réalisées nettes	-	-
Acomptes versés au cours de l'exercice sur revenus nets	-	-
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus ou moins-values réalisées nettes	-	-
Autres éléments	-	-
Capitaux propres en fin d'exercice (= Actif net)	**346 796 778,91**	**346 450 601,43**

[1] Cette rubrique intègre également les montants appelés pour les sociétés de capital investissement.

EVOLUTION DU NOMBRE DE PARTS OU ACTIONS AU COURS DE L'EXERCICE

PART C

FR0010395624	En parts ou actions	En montant
Parts ou actions souscrites durant l'exercice	1 227 903,7621	21 219 638,93
Parts ou actions rachetées durant l'exercice	-2 007 503,0781	-34 466 782,39
Solde net des souscriptions/rachats	**-779 599,316**	**-13 247 143,46**
PART C		**En montant**
Commissions de souscription acquises		-
Commissions de rachat acquises		-
Total des commissions acquises		**-**

PART D

FR0000445033	En parts ou actions	En montant
Parts ou actions souscrites durant l'exercice	48 010,4704	1 780 165,01
Parts ou actions rachetées durant l'exercice	-243 984,95	-8 989 714,21
Solde net des souscriptions/rachats	**-195 974,4796**	**-7 209 549,20**
PART D		**En montant**
Commissions de souscription acquises		-
Commissions de rachat acquises		-
Total des commissions acquises		**-**

VENTILATION DE L'ACTIF NET PAR NATURE DE PARTS OU ACTIONS

Code ISIN de la part ou action	Libellé de la part ou action	Affectation des sommes distribuables	Devise de la part ou action	Actif net en devise de la part ou action	Nombre de parts ou actions	Valeur liquidative en devise de la part ou action
FR0010395624	PART C	Capitalisable	EUR	268 322 490,50	15 113 793,5264	17,75
FR0000445033	PART D	Distribuable	EUR	78 474 288,41	2 056 361,2834	38,16

EXPOSITIONS DIRECTES ET INDIRECTES SUR LES DIFFÉRENTS MARCHÉS

Exposition directe sur le marché actions *(hors obligations convertibles)*

		Ventilation des expositions significatives par pays				
Exprimés en milliers d'EUR	Exposition +/-	Pays 01 +/-	Pays 02 +/-	Pays 03 +/-	Pays 04 +/-	Pays 05 +/-
Actif						
Actions et valeurs assimilées	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-	-
Passif						
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-	-
Hors-bilan						
Futures	-	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Options	-	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Swaps	-	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Autres instruments financiers	-	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Total	**-**	**N/A**	**N/A**	**N/A**	**N/A**	**N/A**

Exposition sur le marché des obligations convertibles par pays et maturité de l'exposition

		Décomposition de l'exposition par maturité			Décomposition par niveau de deltas	
Exprimés en milliers d'EUR	Exposition +/-	<= 1 an	1<X<=5 ans	> 5 ans	<= 0,6	0,6<X<=1
-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-	-	-
Total	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**

Exposition directe sur le marché de taux *(hors obligations convertibles)*

		Ventilation par nature de taux			
Exprimés en milliers d'EUR	**Exposition +/-**	**Taux fixe +/-**	**Taux variable ou révisable +/-**	**Taux indexé +/-**	**Autre ou sans contrepartie de taux +/-**
Actif					
Dépôts	**-**	-	-	-	-
Obligations	**16 721,80**	16 721,80	-	-	-
Titres de créances	**-**	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	**-**	-	-	-	-
Comptes financiers	**5 447,01**	-	-	-	5 447,01
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	**-**	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	**-**	-	-	-	-
Comptes financiers	**-**	-	-	-	-
Emprunts	**-**	-	-	-	-
Hors-bilan					
Futures	**N/A**	1 020,56	-	-	-
Options	**N/A**	-	-	-	-
Swaps	**N/A**	-	-	-	-
Autres instruments financiers	**N/A**	-	-	-	-
Total	**N/A**	**17 742,36**	**-**	**-**	**5 447,01**

Exposition directe sur le marché de taux *(hors obligations convertibles)* ventilation par maturité

	Ventilation par durée résiduelle						
Exprimés en milliers d'EUR	**0 - 3 mois +/-**	**3 - 6 mois +/-**	**6 mois -1 an +/-**	**1 - 3 ans +/-**	**3 - 5 ans +/-**	**5 - 10 ans +/-**	**>10 ans +/-**
Actif							
Dépôts	-	-	-	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-	4 338,94	12 382,86	-
Titres de créances	-	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	5 447,01	-	-	-	-	-	-
Passif							
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-	-	-
Emprunts	-	-	-	-	-	-	-
Hors-bilan							
Futures	-	-	-	-	-	1 020,56	-
Options	-	-	-	-	-	-	-
Swaps	-	-	-	-	-	-	-
Autres instruments	-	-	-	-	-	-	-
Total	**5 447,01**	**-**	**-**	**-**	**4 338,94**	**13 403,42**	**-**

Exposition directe sur le marché des devises

Exprimés en milliers d'EUR	USD+/-	JPY+/-	Devise 03 +/-	Devise 04 +/-	Autres devises +/-
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Actions et valeurs assimilées	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Créances	674,88	-	-	-	-
Comptes financiers	1 418,31	465,27	-	-	-
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Dettes	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
Emprunts	-	-	-	-	-
Hors-bilan					
Devises à recevoir	-	-	-	-	-
Devises à livrer	-	-	-	-	-
Futures, options, swaps	-33 460,21	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-
Total	**-31 367,02**	**465,27**	**-**	**-**	**-**

Exposition directe aux marchés de crédit

Exprimés en milliers d'EUR	Invest. Grade +/-	Non Invest. Grade +/-	Non notés +/-
Actif			
Obligations convertibles en actions	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	14 078,74	-	2 643,06
Titres de créances	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-
Passif			
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-
Hors-bilan			
Dérivés de crédits	-	-	-
Solde net	**14 078,74**	**-**	**2 643,06**

Méthodologie :

Le classement des titres exposés directement aux marchés de taux [1] dans les catégories "INVESTMENT GRADES", "Non INVESTMENT GRADES" et "NON NOTES" est alimenté des principales notations financières.

Pour chaque instrument, la notation est déterminée selon l'algorithme du 2ème meilleur rating externe.

Le 2ème meilleur rating est celui dont la notation en valeur numérique est le second sur l'ensemble des notations trouvées.

Dans le cas où un seul rating est disponible, ce rating est considéré comme le second meilleur.

En cas d'absence de rating, c'est la notation de l'émetteur qui est requise.

[1] Les éléments de taux d'actif et de passif sont présentés en valeur d'inventaire par cohérence avec les éléments du bilan.

Concernant les opérations temporaires, seules les cessions temporaires sont renseignées (mises en pension, titres prêtés et titres donnés en garantie).

Les acquisitions temporaires sont exclues.

Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie

exprimés en milliers d'Euro	**Valeur actuelle constitutive d'une créance**	**Valeur actuelle constitutive d'une dette**
Opérations figurant à l'actif du bilan		
Dépôts	-	-
Instruments financiers à terme non compensés	-	-
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres donnés en garantie	-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-	-
Titres financiers empruntés	-	-
Titres reçus en garantie	-	-
Titres financiers donnés en pension	-	-
Créances		
Collatéral espèces	-	-
Dépôt de garantie espèces versé	-	-
Opérations figurant au passif du bilan		
Dettes représentatives de titres donnés en pension	-	-
Instruments financiers à terme non compensés	-	-
Dettes		
Collatéral espèces	-	-

Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion

L'OPC détient moins de 10% de son actif net dans d'autres OPC.

Code ISIN	Dénomination du Fonds	Société de gestion	Orientation des placements / style de gestion	Pays de domiciliation du Fonds	Devise de la part d'OPC	Montant de l'exposition
FR0000441628	COVEA ACTIONS EUROPE HORS EURO	COVEA FINANCE	Actions	France	EUR	15 521 611,23
FR0000441651	COVEA EURO SPREAD PART D	COVEA FINANCE	Obligations	France	EUR	4 086 247,44
FR0000931412	COVEA FINANCE SECURITE C	COVEA FINANCE	Monétaire	France	EUR	4 206 856,81
FR0000939936	COVEA OBLIG INTER 4 DEC	Covea Finance	Obligations	France	EUR	3 048 278,52
FR0000939969	COVEA EURO SOUVERAIN (C)	Covea Finance	Obligations	France	EUR	6 667 825,00
FR0007483474	COVEA ACTIONS RENDEMENT	COVEA FINANCE	Actions	France	EUR	31 156 320,15
FR0010567529	COVEA ACTIONS EUROPE OPPORT I	COVEA FINANCE	Actions	France	EUR	37 158 557,68
FR0010567537	COVEA PERSPECTIVES ENTREPRISES SICAV ACT I 4 DECIMALES	Covea Finance	Actions	France	EUR	17 990 916,48
FR0010567552	COVEA ACTIONS MONDE PART IC	Covea Finance	Actions	France	EUR	17 445 517,57
FR0011070762	COVEA OBLIGATIONS CONVERTIBLES PART I	COVEA FINANCE	Obligations convertibles	France	EUR	17 329 501,28
FR0011120377	COVEA ACTION FRANCE PART I	Covea Finance	Actions	France	EUR	12 144 762,37
FR0011120385	COVEA ACTION AMERIQUE PART I	Covea Finance	Actions	France	EUR	41 796 270,00
FR0011134535	COVEA HAUT RENDEMENT I	COVEA FINANCE	Obligations	France	EUR	1 544 928,28
FR0011208784	COVEA ACTIONS AMERIQUE MID CAP IC	COVEA FINANCE	Actions	France	EUR	21 607 221,51
FR0011208800	COVEA ACTIONS AMERIQUE MID CAP	COVEA FINANCE	Actions	France	EUR	53,98
FR0013312642	COVEA AERIS PART I	COVEA FINANCE	Actions	France	EUR	6 061 376,64
FR0013312675	COVEA AQUA PART I	COVEA FINANCE	Actions	France	EUR	4 458 453,78
FR0013312683	COVEA SOLIS I	COVEA FINANCE	Actions	France	EUR	12 342 345,84
FR0013357811	COVEA RUPTURES PART I	COVEA FINANCE	Actions	France	EUR	28 608 195,12
FR0013367182	COVEA ACTIONS CROISSANCE I	COVEA FINANCE	Actions	France	EUR	13 284 306,77
FR0014002B98	COVEA ACTION JAPON PART IC	Covea Finance	Actions	France	EUR	6 321 553,25

Code ISIN	Dénomination du Fonds	Société de gestion	Orientation des placements / style de gestion	Pays de domiciliation du Fonds	Devise de la part d'OPC	Montant de l'exposition
FR00140047Q8	COVEA MOYEN TERME SICAV	Covea Finance	Obligations	France	EUR	14 533 346,52
FR00140047R6	COVEA OBLIGATIONS SICAV	Covea Finance	Obligations	France	EUR	6 512 855,16
Total						**323 827 301,38**

AUTRES INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN ET AU COMPTE DE RÉSULTAT

Créances et dettes - ventilation par nature

	31.12.2025
Créances	
Souscriptions à recevoir	529 913,37
Souscriptions à titre réductible	-
Coupons à recevoir	-
Ventes à règlement différé	-
Obligations amorties	-
Dépôts de garantie	690 481,71
Frais de gestion	-
Autres débiteurs divers	-
Total des créances	**1 220 395,08**
Dettes	
Souscriptions à payer	-
Rachats à payer	-25 790,24
Achats à règlement différé	-
Frais de gestion	-393 934,00
Dépôts de garantie	-
Autres créditeurs divers	-
Total des dettes	**-419 724,24**
Total des créances et dettes	**800 670,84**

Frais de gestion, autres frais et charges

Les frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPCVM, à l'exception des frais de transactions. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc.…) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire.

Frais facturés à l'OPCVM	**Assiette**	**Taux, barème**
Frais de gestion financière TTC	Actif net	Part C : 1,25 % maximum Part D : 1,25 % maximum
Frais de fonctionnement et autres services*	Actif net	0,02 % maximum
Frais indirects maximum TTC (commissions et frais de gestion)	Actif net	2.50 % TTC
Commissions de mouvement**	Prélèvement sur chaque transaction	OPC: Néant ETF : 0,07% maximum Actions : de 0 à 0,09% maximum prélevés par l'intermédiaire sur l'opération achat/vente
Prélevée par l'intermédiaire sur l'opération d'achat/vente d'actions	Commission/forfait par lot	Futures : Commission de 3,30 € maximum par contrat futures (à la charge de l'OPC) et/ou par lot
Prélevée selon les opérations/instruments par l'intermédiaire	Montant	Obligations/TCN : Néant
Commission de surperformance	Actif net	Néant

Ces frais n'incluent pas les frais de recherche.

* Les frais de fonctionnement sont supportés par la Société de Gestion à l'exception des frais de commissariat aux comptes qui sont supportés par le fonds, des éventuels frais liés à la distribution transfrontalière, des frais valorisateur ainsi que des éventuels frais fiscaux ("Tax agent" local).

** Cette tarification est fonction des actifs éligibles à l'actif de votre fonds.

L'OPCVM sera susceptible de ne pas informer ses porteurs de parts de manière particulière, ni de leur offrir la possibilité d'obtenir le rachat de leurs parts sans frais en cas de majoration des frais de fonctionnement et autres services pour lesquels le prélèvement en frais réels a été choisi qui serait égale ou inférieure à 10 points de base par année civile ; l'information des porteurs de parts pouvant alors être réalisée par tout moyen. Cette information sera publiée préalablement à la prise d'effet de la majoration.
Pour plus de précisions sur les frais effectivement facturés à l'OPC, veuillez-vous reporter à la section « Frais » de votre Document d'Informations Clés (DIC).

PART C

FR0010395624	31.12.2025
Frais fixes	3 300 136,64
Frais fixes en % actuel	1,25
Frais variables	-
Frais variables en % actuel	-
Rétrocessions de frais de gestion	-

PART D

FR0000445033	31.12.2025
Frais fixes	987 882,18
Frais fixes en % actuel	1,25
Frais variables	-
Frais variables en % actuel	-
Rétrocessions de frais de gestion	-

Engagements reçus et donnés

Autres engagements *(par nature de produit)*	31.12.2025
Garanties reçues	
Dont instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan	-
Garanties données	
Dont instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	-
Engagements de financement reçus mais non encore tirés	-
Engagements de financement donnés mais non encore tirés	-
Autres engagements hors-bilan	-
Total	-

Acquisitions temporaires

Autres engagements (par nature de produit)	31.12.2025
Titres acquis à réméré	-
Titres pris en pension livrée	-
Titres empruntés	-
Titres reçus en garantie	-

Instruments d'entités liées

	Code ISIN	Libellé	31/12/2025
Parts d'OPC et de fonds d'investissements			
	FR0011120385	COVEA ACTION AMERIQUE PART I	41 796 270,00
	FR0011120377	COVEA ACTION FRANCE PART I	12 144 762,37
	FR0014002B98	COVEA ACTION JAPON PART IC	6 321 553,25
	FR0011208800	COVEA ACTIONS AMERIQUE MID CAP AC	53,98
	FR0011208784	COVEA ACTIONS AMERIQUE MID CAP IC	21 607 221,51
	FR0013367182	COVEA ACTIONS CROISSANCE I	13 284 306,77
	FR0000441628	COVEA ACTIONS EUROPE HORS EURO	15 521 611,23
	FR0010567529	COVEA ACTIONS EUROPE OPPORT I	37 158 557,68
	FR0010567552	COVEA ACTIONS MONDE PART IC	17 445 517,57
	FR0007483474	COVEA ACTIONS RENDEMENT	31 156 320,15
	FR0013312642	COVEA AERIS PART I	6 061 376,64
	FR0013312675	COVEA AQUA PART I	4 458 453,78
	FR0000939969	COVEA EURO SOUVERAIN (C)	6 667 825,00
	FR0000441651	COVEA EURO SPREAD PART D	4 086 247,44
	FR0000931412	COVEA FINANCE SECURITE C	4 206 856,81
	FR0011134535	COVEA HAUT RENDEMENT I	1 544 928,28
	FR00140047Q8	COVEA MOYEN TERME SICAV	14 533 346,52
	FR0011070762	COVEA OBLIGATIONS CONVERTIBLES PART I	17 329 501,28
	FR00140047R6	COVEA OBLIGATIONS SICAV	6 512 855,16
	FR0000939936	COVEA OBLIG INTER 4 DEC	3 048 278,52
	FR0010567537	COVEA PERSPECTIVES ENTREPRISES SICAV ACT I 4 DECIMALES	17 990 916,48
	FR0013357811	COVEA RUPTURES PART I	28 608 195,12
	FR0013312683	COVEA SOLIS I	12 342 345,84
Total			**323 827 301,38**

DÉTERMINATION ET VENTILATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

	31.12.2025	31.12.2024
Devise	EUR	EUR
Revenus nets	**-3 556 861,47**	**-3 539 856,86**
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice *(*)*	-	-
Revenus de l'exercice à affecter *(**)*	**-3 556 861,47**	**-3 539 856,86**
Report à nouveau	-	-
Sommes distribuables au titre du revenu net	**-3 556 861,47**	**-3 539 856,86**

PART C

FR0010395624	**31.12.2025**	**31.12.2024**
Devise	EUR	EUR
Affectation :		
Distribution	-	-
Report à nouveau du revenu de l'exercice	-	-
Capitalisation	-2 752 002,94	-2 713 323,78
Total	**-2 752 002,94**	**-2 713 323,78**
(*) Information relative aux acomptes versés		
Montant unitaire	-	-
Crédits d'impôts totaux	-	-
Crédits d'impôts unitaires	-	-
(**) Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu	-	-

PART D

FR0000445033	31.12.2025	31.12.2024
Devise	EUR	EUR
Affectation :		
Distribution	-	-
Report à nouveau du revenu de l'exercice	-	-
Capitalisation	-804 858,53	-826 533,08
Total	**-804 858,53**	**-826 533,08**
(*) Information relative aux acomptes versés		
Montant unitaire	-	-
Crédits d'impôts totaux	-	-
Crédits d'impôts unitaires	-	-
(**) Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu	-	-

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes

	31.12.2025	31.12.2024
Devise	EUR	EUR
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	**41 013 616,33**	**16 593 088,38**
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice *(*)*	-	-
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter *(**)*	**41 013 616,33**	**16 593 088,38**
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	-	-
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	**41 013 616,33**	**16 593 088,38**

PART C

FR0010395624	**31.12.2025**	**31.12.2024**
Devise	EUR	EUR
Affectation :		
Distribution	-	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	-	-
Capitalisation	31 732 925,93	12 718 709,51
Total	**31 732 925,93**	**12 718 709,51**
(*) Information relative aux acomptes versés		
Acomptes unitaires versés	-	-
(**) Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-

PART D

FR0000445033	31.12.2025	31.12.2024
Devise	EUR	EUR
Affectation :		
Distribution	-	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	-	-
Capitalisation	9 280 690,40	3 874 378,87
Total	**9 280 690,40**	**3 874 378,87**
(*) Information relative aux acomptes versés		
Acomptes unitaires versés	-	-
(**) Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-

INVENTAIRE DES ACTIFS ET PASSIFS

Inventaire des éléments de bilan *(hors IFT)*

Le secteur d'activité mentionné dans l'inventaire représente l'activité principale exercée par l'émetteur de l'instrument financier. L'information est issue du code ICB publié lorsqu'il est disponible.

Instruments	Devise	Quantité	Montant	%AN
Obligations			**16 721 797,08**	**4,82**
Autres obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			**16 721 797,08**	**4,82**
Activites d administration publique generale			16 721 797,08	4,82
BTP 3.25% 15/11/2032	EUR	500 000	505 934,70	0,15
BUNDESREPUB DEUTSCHLAND 0% 15/02/2032	EUR	2 500 000	2 143 075,00	0,62
DEUTSCHLAND REP 2.5% 15/11/2032	EUR	500 000	499 987,81	0,14
FRANCE 2.75% 25/02/2030	EUR	3 000 000	3 078 922,60	0,89
FRANCE 3% 25/05/2033	EUR	2 000 000	2 008 426,30	0,58
GERMANY 2.6% 15/08/2034	EUR	800 000	796 741,04	0,23
ITALIAN REPUBLIC 3.25% 15/07/2032	EUR	2 200 000	2 257 105,07	0,65
KINGDOM OF SPAIN 0.60% 31/10/2029	EUR	1 350 000	1 260 015,66	0,36
KINGDOM OF SPAIN 2.55% 31/10/2032	EUR	2 200 000	2 160 974,11	0,62
KINGDOM OF SPAIN 3% 31/01/2033	EUR	500 000	504 548,63	0,15
OAT 5.75% 25/10/32	EUR	1 284 664	1 506 066,16	0,43
Parts d'OPC et fonds d'investissements			**323 827 301,38**	**93,38**
OPCVM et équivalents d'autres Etats membres de l'Union européenne			**323 827 301,38**	**93,38**
COVEA ACTION AMERIQUE PART I	EUR	70 750	41 796 270,00	12,05
COVEA ACTION FRANCE PART I	EUR	51 449,9571	12 144 762,37	3,50
COVEA ACTION JAPON PART IC	EUR	5 645	6 321 553,25	1,82
COVEA ACTIONS AMERIQUE MID CAP AC	EUR	1	53,98	-
COVEA ACTIONS AMERIQUE MID CAP IC	EUR	189 987	21 607 221,51	6,23
COVEA ACTIONS CROISSANCE I	EUR	99 136,6177	13 284 306,77	3,83
COVEA ACTIONS EUROPE HORS EURO	EUR	185 643	15 521 611,23	4,48
COVEA ACTIONS EUROPE OPPORT I	EUR	128 186	37 158 557,68	10,71
COVEA ACTIONS MONDE PART IC	EUR	44 129	17 445 517,57	5,03
COVEA ACTIONS RENDEMENT	EUR	159 899	31 156 320,15	8,98
COVEA AERIS PART I	EUR	42 128	6 061 376,64	1,75
COVEA AQUA PART I	EUR	31 202	4 458 453,78	1,29
COVEA EURO SOUVERAIN (C)	EUR	135 250	6 667 825,00	1,92
COVEA EURO SPREAD PART D	EUR	281 422	4 086 247,44	1,18
COVEA FINANCE SECURITE C	EUR	17 668	4 206 856,81	1,21
COVEA HAUT RENDEMENT I	EUR	11 519	1 544 928,28	0,45
COVEA MOYEN TERME SICAV	EUR	13 783	14 533 346,52	4,19
COVEA OBLIGATIONS CONVERTIBLES PART I	EUR	599	17 329 501,28	5,00

Instruments	Devise	Quantité	Montant	%AN
COVEA OBLIGATIONS SICAV	EUR	6 692	6 512 855,16	1,88
COVEA OBLIG INTER 4 DEC	EUR	99 422	3 048 278,52	0,88
COVEA PERSPECTIVES ENTREPRISES SICAV ACT I 4 DECIMALES	EUR	59 616	17 990 916,48	5,19
COVEA RUPTURES PART I	EUR	142 386	28 608 195,12	8,25
COVEA SOLIS I	EUR	65 868	12 342 345,84	3,56
Total			**340 549 098,46**	**98,20**

INVENTAIRES DES IFT *(Hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie de part)*

Inventaire des opérations à terme de devises

			Montant de l'exposition en Euro (*)			
	Valeur actuelle présentée au bilan		Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)	
Libellé instrument	**Actif**	**Passif**	**Devise**	**Montant (*)**	**Devise**	**Montant (*)**
-	-	-	-	-	-	-
Total	**-**	**-**		**-**		**-**

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Inventaire des instruments financiers à terme - actions

		Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
Libellé instrument	**Quantité/ Nominal**	**Actif**	**Passif**	**+/-**
Futures				
Sous total		**-**	**-**	**-**
Options				
Sous total		**-**	**-**	**-**
Swaps				
Sous total		**-**	**-**	**-**
Autres instruments				
Sous total		**-**	**-**	**-**
Total		**-**	**-**	**-**

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Inventaire des instruments financiers à terme - taux d'intérêt

		Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
Libellé instrument	**Quantité/ Nominal**	**Actif**	**Passif**	**+/-**
Futures				
EURO BUND 0326	8	-	2 090,00	1 020 560,00
Sous total		**-**	**2 090,00**	**1 020 560,00**
Options				
Sous total		**-**	**-**	**-**

Libellé instrument	Quantité/ Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
Swaps				
Sous total		-	-	-
Autres instruments				
Sous total		-	-	-
Total		-	2 090,00	1 020 560,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Inventaire des instruments financiers à terme - de change

Libellé instrument	Quantité/ Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
Futures				
EURO FX 0326	267	220 417,02	-	-33 460 212,77
Sous total		-	-	-
Options				
Sous total		-	-	-
Swaps				
Sous total		-	-	-
Autres instruments				
Sous total		-	-	-
Total		220 417,02	-	-33 460 212,77

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Inventaire des instruments financiers à terme - sur risque de crédit

Libellé instrument	Quantité/ Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
Futures				
Sous total		-	-	-

Libellé instrument	Quantité/ Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
Options				
Sous total		-	-	-
Swaps				
Sous total		-	-	-
Autres instruments				
Sous total		-	-	-
Total		-	-	-

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Inventaire des instruments financiers à terme - autres expositions

Libellé instrument	Quantité/ Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
Futures				
Sous total		-	-	-
Options				
Sous total		-	-	-
Swaps				
Sous total		-	-	-
Autres instruments				
Sous total		-	-	-
Total		-	-	-

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

INVENTAIRE DES OPÉRATIONS À TERME DE DEVISE

(utilisées en couverture d'une catégorie de part)

	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)				
			Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)		
Libellé instrument	Actif	Passif	Devise	Montant (*)	Devise	Montant (*)	Classe de part couverte
-	-	-	-	-	-	-	-
Total	**-**	**-**		**-**		**-**	

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

INVENTAIRE DES INSTRUMENTS FINANCIERS À TERME

(utilisés en couverture d'une catégorie de part)

		Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)	
Libellé instrument	Quantité/ Nominal	Actif	Passif	+/-	Classe de part couverte
Futures					
Sous total		-	-	-	
Options					
Sous total		-	-	-	
Swaps					
Sous total		-	-	-	
Autres instruments					
Sous total		-	-	-	
Total		-	-	-	

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Synthèse de l'inventaire

	Valeur actuelle présentée au bilan
Total inventaire des actifs et passifs éligibles (hors IFT)	**340 549 098,46**
Inventaire des IFT (hors IFT utilisés en couverture de parts émises) :	
Total opérations à terme de devises	-
Total instruments financiers à terme - actions	-
Total instruments financiers à terme - taux	-2 090,00
Total instruments financiers à terme - change	220 417,02
Total instruments financiers à terme - crédit	-
Total instruments financiers à terme - autres expositions	-
Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture de parts émises	-
Autres actifs (+)	**6 669 494,69**
Autres passifs (-)	**-640 141,26**
Total = actif net	**346 796 778,91**

INFORMATIONS SFDR

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'activités **économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement n'établit pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Dénomination du produit : COVÉA PROFIL OFFENSIF

Identifiant d'entité juridique: 969500KRRY0M5ODZAT10

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable?	
●● ☐ Oui	●● ☒ Non
☐ Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif environnemental:** N/A ☐ dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE ☐ dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE ☐ il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif social :** N/A	☐ Il **promouvait des caractéristiques environnementales et sociales (E/S)** et, bien qu'il n'ait pas pour objectif l'investissement durable, il contiendra une proportion minimale de N/A d'investissements durables ☐ ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE ☐ ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE ☐ ayant un objectif social ☒ Il promouvait des caractéristiques E/S, mais **ne réalisera pas d'investissements durables**

En attente des données de la société de gestion

Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales et sociales promues par le produit ont été atteintes.

Les caractéristiques ont été atteintes de la manière suivante :

1. La politique d'exclusion a été appliquée et le fonds n'a pas investi dans les titres exclus à cause de leur expositions charbon ou énergies non-conventionnelles.

2. Le fonds a respecté investissement à hauteur de 80% minimum de son actif net (hors liquidités) dans :

- des OPC promouvant des caractéristiques environnementales, sociales et de gouvernance (ESG) au sens de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement SFDR ») et/ou,

- des OPC ayant un objectif d'investissement durable conformément à l'article 9 du Règlement SFDR.

Les **principales incidences négatives** correspondent aux incidences n négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme, et aux sujets d'anti-corruption.

Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité?

Indicateurs de durabilité	31/12/2024
Part des entreprises exposés au pétrole et gaz non conventionnel	0,00%
Part des entreprises exposés au charbon (hors énergéticiens)	0,00%
La part des investissements réalisés dans des fonds sous-jacents catégorisés « article 8 » et/ou « article 9 » au sens du Règlement SFDR.	96,07%

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité?

Les indicateurs d'incidences négatives sont pris en compte dans l'exercice du filtre DNSH. Celui-ci repose sur les indicateurs suivants :

- Pilier E (Environnement) :
  - o Intensité de gaz à effet de serre
  - o Rejets dans l'eau
- Pilier S (Social) :
  - o Violation des principes du pacte mondial des Nations Unies et des principes directeurs de l'OCDE
  - o Ratio moyen de femmes vs hommes dans les conseils d'administration

En attente des données de la société de gestion

Covéa Finance tient également compte des principales incidences négatives (« PAI ») dans sa politique d'exclusion. Ces exclusions couvrent les sujets suivants : armes controversées, tabac, jeux d'argent et de paris, et combustibles non conventionnels.

Par ailleurs, Covéa Finance applique un suivi des controverses qui vise à identifier les controverses sur les piliers E, S et G.

Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier?

La liste comprend les investissements constituant **la plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir:

Nom de l'émetteur	Secteur	% actifs	Pays
COVEA ACTIONS RENDEMENT (C)	NON DEFINI	11,60 %	FRANCE
COVEA ACTIONS EUROPE HORS EURO	NON DEFINI	10,20 %	FRANCE
COVEA ACTIONS EUROPE OPPORTUNITES I	NON DEFINI	8,71 %	FRANCE
COVEA ACTIONS FRANCE I	NON DEFINI	8,55 %	FRANCE
COVEA SECURITE G	NON DEFINI	7,49 %	FRANCE
COVEA ACTIONS CROISSANCE (I)	NON DEFINI	6,79 %	FRANCE
COVEA OBLIGATIONS CONVERTIBLES I	NON DEFINI	5,07 %	FRANCE
COVEA ACTIONS EUROPE OPPORTUNITES A	NON DEFINI	4,43 %	FRANCE
COVEA SOLIS I	NON DEFINI	4,31 %	FRANCE
COVEA PERSPECTIVES ENTREPRISES I	NON DEFINI	4,13 %	FRANCE
COVEA AERIS I	NON DEFINI	4,01 %	FRANCE
COVEA AQUA I	NON DEFINI	3,53 %	FRANCE
COVEA ACTIONS INVESTISSEMENT	NON DEFINI	3,40 %	FRANCE
COVEA TERRA I	NON DEFINI	2,65 %	FRANCE
COVEA ACTIONS AMERIQUE MID CAP I (C)	NON DEFINI	2,64 %	FRANCE

Hors dérivés

Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité?

Quelle était l'allocation des actifs?

Pour être conforme à la taxonomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. En ce qui concerne l'**énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et gestion des déchets.

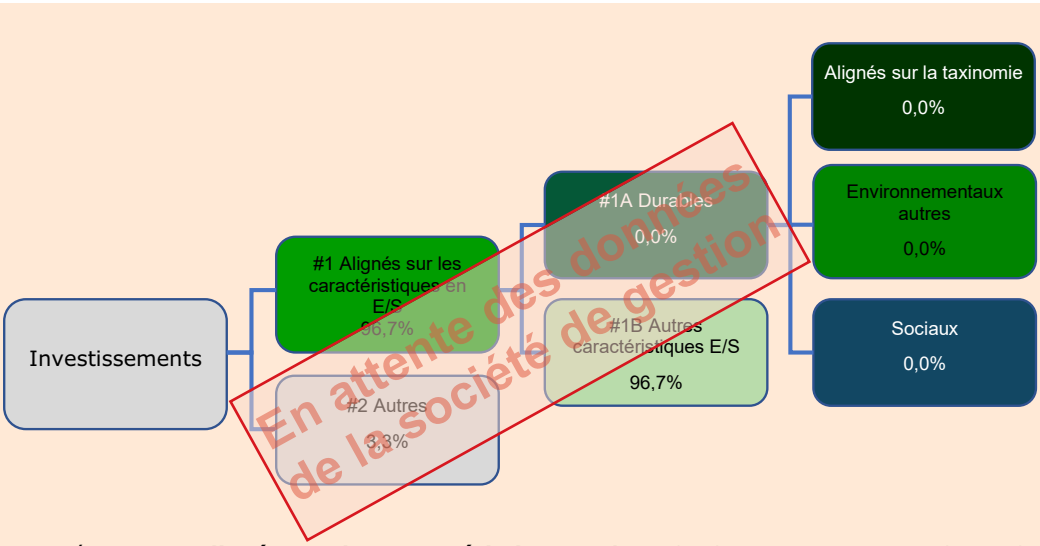

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondant aux meilleures performances réalisables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend:

- la sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables ayant des objectifs environnementaux ou sociaux;
- la sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés?

Exposition sectorielle – Répartition globale

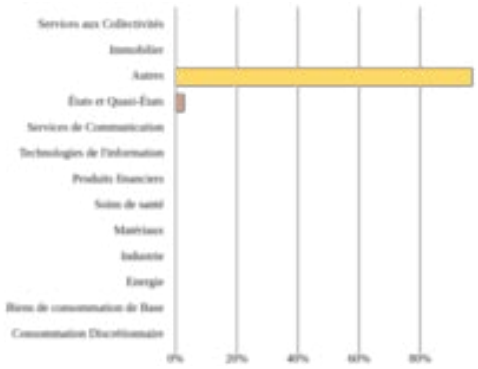

Exposition sectorielle – Combustibles fossiles

Hors dérivés

Sources : Covéa Finance, ISS

Sous secteurs GICS 2	Répartition Globale	Combustibles fossiles
Distribution et vente au détail de biens de consommation de base	0,00 %	0,00 %
Consommation discrétionnaire, distribution et vente au détail	0,00 %	0,00 %
Transports	0,00 %	0,00 %
Services financiers	-0,03 %	0,00 %
Services de Télécommunication	0,00 %	0,00 %
Services Commerciaux et Professionnels	0,00 %	0,00 %
Services Consommateurs	0,00 %	0,00 %
Services aux Collectivités	0,00 %	0,00 %
Semi-conducteurs et équipements pour semi-conducteurs	0,00 %	0,00 %
Sciences Pharmaceutiques, Biotechnologiques et Biologiques	0,00 %	0,00 %
Produits Domestiques et de Soin Personnel	0,00 %	0,00 %
Produits Alimentaires, Boissons et Tabac	0,00 %	0,00 %
Médias et Divertissement	0,00 %	0,00 %
Matériel et Equipement de Technologies de l'Information	0,00 %	0,00 %
Matériaux	0,00 %	0,00 %
Logiciels et Services	0,00 %	0,00 %
Immobilier	0,00 %	0,00 %
Equipements et Services de santé	0,00 %	0,00 %
Energie	0,00 %	0,00 %
Biens d'équipement	0,00 %	0,00 %
Biens de Consommation Durables et Habillement	0,00 %	0,00 %
Banques	0,00 %	0,00 %
Automobiles et Composants Automobiles	0,00 %	0,00 %
Assurance	0,00 %	0,00 %
Autres	97,17 %	0,00 %
Etats ou Quasi-états	2,86 %	0,00 %

Hors dérivés

En attente des données de la société de gestion

Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignes sur la taxonomie de l'UE?

Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxonomie de l'UE[1] ?

☐ Oui

☐ Dans le gaz fossile ☐ Dans l'énergie nucléaire

☒ Non

Les activités alignées sur la taxonomie sont exprimées en pourcentage:

- **du chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi;

- **des dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte par exemple;

- **des dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes.

Les graphiques ci-dessous font apparaitre en vert le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE. Etant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.

En attente des données de la société de gestion

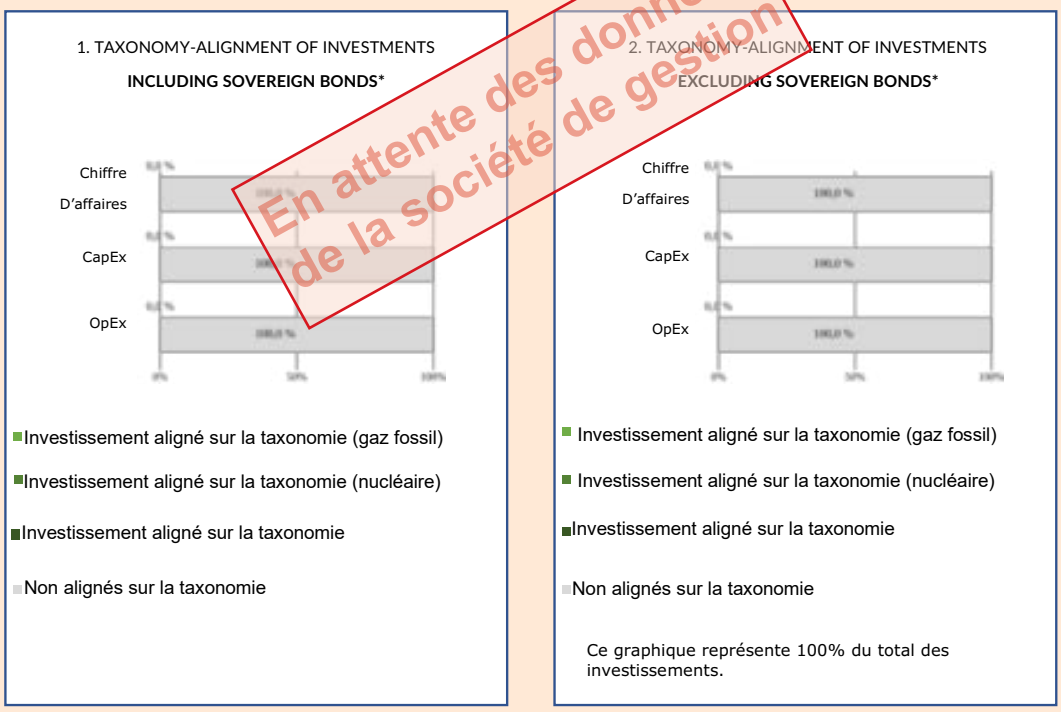

* Aux fins de ces graphiques, les «obligations souveraines» comprennent toutes les expositions souveraines

Covéa Finance ne calcule pas la part d'alignement à la Taxonomie pour 2024.

Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité et existait-il des garanties environnementales ou sociales minimales?

Les investissements inclus dans la catégorie « #2 Autres » ont été les suivants :

- les liquidités (détenues à titre accessoire pour répondre à l'objectif de gestion) ;

[1] Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxonomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxonomie de l'UE – voir la note explicative dans la marge de gauche.
L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxonomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

- les dépôts (peuvent être utilisés afin de rémunérer la trésorerie) ;

- les OPC (hors part des éventuels investissements en catégorie #1B des OPC Covéa Finance) ;

- les instruments dérivés

Les instruments dérivés sont utilisés dans une logique d'exposition ou de couverture. Ces instruments font partie du processus d'investissement en raison de leur liquidité et de leur rapport coût/efficacité.

Il n'existe pas de garanties environnementales ou sociales minimales applicables à ces instruments. Cela étant, ils peuvent faire l'objet d'une appréciation ESG.

Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Les mesures ci-dessous ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales :

En attente des données de la société de gestion

1. Dans le cadre des investissements dans des OPC externes par des fonds Art. 8 et 9 SFDR, Covéa Finance applique sa politique d'exclusion en exigeant les critères minimaux suivants dans la politique d'exclusion appliquée au fonds cible :

- Exclusions normatives : exclusions des entreprises impliquées dans les armes controversées - Armes biologiques au sens de la Loi n°72-467 du 9 juin 1972, - Armes chimiques au sens de la convention de Paris (1993), - Armes à sous munition (ASM) au sens de la convention d'Ottawa (1997), - Mines antipersonnel (MAP) au sens de la convention d'Oslo (2008).

- Exclusions sectorielles : entreprises impliquées dans la production ou la transformation de tabac ou de cigarettes électroniques contenant du tabac ou de la nicotine.

- Exclusions thématiques : exclusion progressive - des entreprises exposées au charbons thermiques avec un horizon de sortie à horizon 2040 - des producteurs de pétrole et de gaz non conventionnels avec un horizon de sortie à horizon 2040.

2. Le processus de sélection des OPC, dans lesquels le fonds investit, inclus les problématiques de promotion des caractéristiques environnementales, sociales et de gouvernance (ESG) au sens de l'article 8 du Règlement SFDR ou ayant un objectif d'investissement durable conformément à l'article 9 du Règlement SFDR.

Dénomination du produit : COVÉA PROFIL Identifiant d'entité juridique: